



**Rapport
climatique
2023**



Contenu

Avant-propos	5
Introduction	6
Le contexte législatif autour de l'élaboration d'un rapport climatique	7
Le champ d'application et la structure du rapport climatique	8
Crelan et la durabilité	9
Une structure coopérative	10
Quelques chiffres révélateurs de Crelan : focus sur le climat et l'environnement	11
Une année durable chez Crelan : les initiatives liées au climat	12
Chapitre 1 - Gouvernance	14
Les différents comités au sein de Crelan	15
Intégration globale des opportunités et des risques liés au climat	17
Les différents changements au sein du ESG Office et une approche plus formalisée en matière d'ESG	17
Un modèle à trois lignes de défense	18
Rôle du Comité de Direction et du Conseil d'Administration en ce qui concerne les risques et les opportunités liés au climat	19
Chapitre 2 – Stratégie	20
La stratégie ESG générale de Crelan	21
Crelan & clients	22
Crelan & institutional parties	22
Crelan as a company	23
L'impact des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de Crelan	24
L'identification des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme	24
Robustesse de la stratégie et du modèle d'entreprise vis-à-vis des différents scénarios climatiques	26
Intégrer la stratégie au climat et à l'environnement dans des initiatives concrètes	27
Aperçu général des sujets importants, des approches et des actions clés	31
Chapitre 3 - Gestion des risques	32
Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	32
Définition des risques climatiques et environnementaux	33
Risques spécifiques au secteur financier	34
Évaluation de la matérialité pour identifier, mesurer et évaluer les risques liés au climat et à l'environnement (C&E)	35
Processus de gestion des risques liés au climat	45
Risk Appetite Framework	45
Le reporting du risque	45
Agrégation de données et systèmes informatiques	47
Chapitre 4 - Mesures et objectifs	48
Les indicateurs permettant d'évaluer les risques et les opportunités liés au climat conformément à la stratégie et au processus de gestion des risques	49
Développements futurs	50
Mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) de scope 1, 2 et 3, ainsi que des risques associés	50
Définition des scopes 1, 2 et 3	50

Émissions provenant des activités de Crelan	50
Émissions liées aux activités de financement de Crelan	51
Établissement d'objectifs pour gérer les risques et les opportunités liés au climat	51
Focus sur le portefeuille de prêts hypothécaires aux particuliers	52
Vue d'ensemble des indicateurs et des objectifs	54
Évaluation de la performance par rapport aux objectifs établis	55
Déclaration de l'EU Taxonomy	55
Principes de déclaration	55
Les critères de l'EU Taxonomy du point de vue de Crelan	55
Limites des données et des déclarations volontaires	56

Glossaire	58
------------------	-----------

Annexes	64
----------------	-----------

Annexe 1: Pillar III – Description qualitative dans le contexte des risques liés au climat	60
Annexe 2 : Déclaration de l'EU Taxonomy	60

Liste des tableaux

Tableau 1 - Production de panneaux solaires et réduction des émissions de CO ₂ par an	11
Tableau 2 - Consommation d'énergie de Crelan en 2022 et 2023	11
Tableau 3 - Les axes de travail de Crelan	17
Tableau 4 - Risques et opportunités financiers identifiés lors de l'exercice stratégique	27
Tableau 5 - Aperçu général des sujets matériels, des approches et des actions clés	36
Tableau 6 - Risques liés à la transition/facteurs de risques	37
Tableau 7 - Risques physiques/facteurs de risques	37
Tableau 8 - Risques de transition immatériels	38
Tableau 9 - Risques physiques immatériels	39
Tableau 10 - Caractéristiques du scénario des politiques actuelles et du scénario de transition retardée	40
Tableau 11 - Scénarios climatiques envisagés	43
Tableau 12 - Résultats de l'évaluation qualitative des risques de transition et physiques	41
Tableau 13 - Résultats des mesures quantitatives par le biais de scénarios de stress	46
Tableau 14 - Sous-comités et sujets C&E	49
Tableau 16 - Intensité des émissions du portefeuille immobilier résidentiel de Crelan	53
Tableau 17 - Vue d'ensemble des mesures et des objectifs C&E	55
Tableau - Déclaration volontaire de l'EU Taxonomy	56

Liste des figures

Figure 1 - Vue d'ensemble simplifiée de la structure du Groupe Crelan	10
Figure 2 - Modèle de gouvernance ESG au sein de Crelan	16
Figure 3 - Scénario de transition retardée (source : NGFS)	39
Figure 4 - Scénario des politiques actuelles (source : NGFS)	40



Avant-propos

En décembre 2023, les Nations Unies ont publié leur rapport « Le climat mondial 2011-2020 : une décennie d'accélération ¹ », concluant sur la façon dont le **rythme accéléré du réchauffement climatique** est accentué par le déroulement des conditions météorologiques extrêmes. En tant que banque coopérative, Crelan veut prendre ses responsabilités et jouer un rôle important dans la transition durable vers une économie à très faible émission de CO₂. C'est pourquoi nous n'attendons pas de réglementation obligatoire sur le reporting des actions climatiques pour publier, aujourd'hui, notre **premier rapport climatique**. Ce rapport complète le rapport de durabilité, dans lequel sont communiqués nos projets ESG – englobant des sujets environnementaux mais aussi sociaux et de gouvernance – et nos initiatives coopératives à partir de 2023.

Ce rapport climatique souligne notre **engagement en faveur de la transition vers une économie durable**. Il témoigne de notre compréhension du chemin à parcourir pour parvenir à une société climatiquement neutre qui exige à la fois des **actions concrètes de la part des acteurs individuels et**, plus important encore, **des efforts collectifs**. Nous sommes convaincus que notre succès repose sur un front uni où les gouvernements, les industries et nos clients unissent leurs forces pour prendre des mesures décisives.

Nous attachons une grande importance à notre rôle d'accompagnement de nos clients dans leur cheminement vers des modes de travail et de vie plus durables. Conformément à notre **identité de banque coopérative**, nous accompagnons efficacement nos **clients dans la transition durable**. C'est pourquoi nous fournissons, en plus des solutions financières, des informations pertinentes, des outils pratiques et des conseils, en collaborant avec des partenaires externes si nécessaire. En outre, nous aidons nos clients en facilitant des mesures telles que la suspension du remboursement du capital des prêts face aux conséquences d'événements météorologiques extrêmes, impactant les finances de nos clients (par exemple, les inondations entraînant des dommages matériels).

Dans le passé, lors de conditions météorologiques extrêmes, Crelan a également suspendu les remboursements de capital pour le secteur agricole.

En plus, nous offrons des prêts verts à des conditions accessibles afin de promouvoir les rénovations vers des bâtiments plus économes en énergie.

En parallèle, nous prenons **des initiatives au niveau de la banque en elle-même**, notamment des efforts pour réduire notre empreinte carbone impliquant des mesures concrètes telles que l'achat d'électricité verte et l'écologisation accélérée de notre parc automobile. Toutes ces initiatives sont facilitées par notre accès au marché des obligations vertes, avec déjà deux émissions réussies dans le cadre de notre Green Bond Framework. Nous décrivons également **les défis** auxquels nous sommes confrontés dans l'exécution de notre ambition stratégique de financement de la transition. L'accès à des données PEB (fiables) pour notre portefeuille de prêts hypothécaires s'avère difficile, ce qui complique la mise en œuvre de l'engagement des clients sur le thème de l'efficacité énergétique.

Dans ce rapport, nous décrivons comment notre stratégie, nos actions et nos ambitions ont été élaborées et sont maintenant intégrées dans notre structure organisationnelle et notre vision. Nous nous concentrons sur les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques et des opportunités liés au climat, ainsi que sur les indicateurs clés de performance (KPIs) et les objectifs que nous fixons pour piloter et suivre nos performances. Ainsi, nous espérons démontrer une **approche mesurable** ainsi que notre **engagement envers la transparence et la responsabilité**.

L'objectif d'atteindre la neutralité carbone pour les scopes 1 et 2 ² d'ici 2030 et d'améliorer drastiquement l'efficacité énergétique de l'immobilier résidentiel que nous finançons témoigne de notre engagement. Nous voulons prendre cet engagement en gardant à l'esprit l'impact social et environnemental. Crelan prend ses responsabilités en tant que catalyseur de changements positifs et, par le biais de ce rapport, est heureux de vous accompagner dans son voyage vers un avenir climatiquement neutre.

Ensemble, ouvrons la voie à la durabilité, en veillant à ce que le monde soit dynamique et résilient pour les générations à venir.

Philippe Voisin,
CEO Crelan



¹ OMM : Le climat mondial 2011-2020 : une décennie d'accélération.

² Les émissions de scope 1 font référence aux émissions directes de GES. Les émissions de scope 2 représentent les émissions de GES provenant de la production d'énergie achetée consommée par l'entreprise. Vous trouverez plus de détails dans le **Chapitre 4 – Mesures et objectifs**.

Introduction

Crelan³ reconnaît le besoin urgent pour la société d'atténuer et de s'adapter efficacement au changement climatique. Crelan veut jouer son rôle, tout en étant transparent sur ses points de vue et ses actions par le biais d'un rapport climatique.

« Le changement climatique est une menace existentielle. Nous le reconnaissons tous, et il y a de plus en plus d'urgence à ce sujet. Néanmoins, si vous faites des investissements, si vous inventez de nouvelles technologies, si vous changez votre façon de faire des affaires, le tout dans le but de réduire et d'éliminer cette menace, vous créez de la valeur. »

- Mark Carney, 22/01/21

La durabilité fait désormais partie intégrante du discours populaire et du débat social et politique et a trouvé sa place dans le monde financier. À l'heure actuelle, l'ESG est un concept largement connu, englobant les défis et les opportunités liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance. Le changement climatique étant une menace existentielle, le domaine de l'environnement fait l'objet d'une grande attention. Aujourd'hui, il existe une vision commune du rôle du secteur financier dans la lutte contre le changement climatique, dans la mesure où les institutions financières sont censées contribuer à résoudre les défis climatiques et environnementaux. Le secteur financier peut **soutenir le processus d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**. De plus, il a la force d'**absorber, d'analyser et de diffuser l'information d'une manière qui dépasse ce que les individus peuvent réaliser par eux-mêmes**. Toutefois, pour tirer le meilleur parti de cette force, des mesures actives doivent être prises pour éradiquer le greenwashing, élaborer des normes et

des labels pour les produits financiers et veiller à ce que les informations à fournir soient comparables à l'échelle internationale, vérifiables et complétées par des mesures prévisionnelles visant à évaluer l'alignement sur les objectifs climatiques⁴.

Le secteur financier ayant une responsabilité dans la manière dont la société gère le **risque climatique**, les décideurs politiques, autorités de surveillance, ainsi que les investisseurs, s'accordent sur le fait que le changement climatique constitue un **risque financier réel**. En effet, les risques de transition et les risques physiques liés au changement climatique représentent un risque important pour le système bancaire et peuvent même représenter une source de risque systémique pour le système financier⁵.

En tant que **banque coopérative fortement enracinée dans l'agroalimentaire et le financement de l'accèsion à la propriété en Belgique**, Crelan reconnaît sa responsabilité d'intégrer les opportunités et les risques liés au climat et à l'environnement (C&E)⁶. Depuis sa création en 1937, la banque coopérative entretient des liens étroits avec le secteur agricole et horticole belge; un secteur qui fait actuellement face à des défis en termes de durabilité et de viabilité. Avec des années d'expérience et de savoir-faire dans ce secteur, Crelan accompagne ses clients en ces temps exigeants en écoutant les besoins et les exigences de ses clients agricoles et en les guidant au mieux sur la voie d'une plus grande durabilité. Aujourd'hui, Crelan est devenue une grande banque qui s'adresse à différents segments du marché – l'agroalimentaire, les entreprises et les particuliers, et son ancrage coopératif est toujours aussi présent. C'est pourquoi la banque veut être proche de ses clients non seulement en les informant, mais aussi en les aidant en matière d'efficacité énergétique, d'impacts climatiques et de durabilité en général.

L'information et la transparence étant essentielles, Crelan a décidé de publier son **rapport climatique relatif à l'année 2023**. Avec ce rapport, le groupe souhaite informer ses parties prenantes sur la manière dont elle intègre les opportunités et les risques en matière de C&E ainsi que l'impact de ses propres activités sur la société dans son ensemble.

³ Tout au long du rapport, le terme « Crelan » est utilisé pour désigner le groupe Crelan, qui comprend CrelanCo, Crelan, Europabank et Axa Bank Belgium (ABB). De plus amples informations sur la structure sont fournies à la page 9.

⁴ La contribution de la finance à la lutte contre le changement climatique. Discours de Christine Lagarde, présidente de la BCE, lors de l'événement Finance Countdown, 12/10/21. [La contribution de la finance à la lutte contre le changement climatique \(europa.eu\)](#)

⁵ [The challenge of capturing climate risks in the banking regulatory framework: is there a need for a macroprudential response? \(europa.eu\)](#)

⁶ Pour des raisons de lisibilité du rapport, le terme « risques C&E » est utilisé tout au long de l'examen de l'environnement au sens large (E au sein de l'ESG). Lorsque le contenu concerne spécifiquement le « climat », ce terme sera utilisé à la place de « C&E ».

Ce rapport climatique est **complémentaire au rapport annuel de durabilité**, dans lequel sont présentées les initiatives de la banque en matière de durabilité et l'intégration d'E, S et G dans ses opérations et sa stratégie. Le rapport climatique, quant à lui, met l'accent sur le « **E** » de ESG, en se concentrant sur les risques et opportunités liés au climat et à l'environnement. Le contenu est à **prendre en compte dans la stratégie ESG générale de Crelan**.

Le contexte législatif autour de l'élaboration d'un rapport climatique

En 2015, tous les États membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui contient les dix-sept **Objectifs de Développement Durable** (ODD). Avec cet appel à l'action de tous les pays dans le cadre d'un partenariat mondial, il est reconnu que l'élimination de la pauvreté et d'autres privations doivent s'accompagner de stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, tout en luttant contre le changement climatique et s'efforçant de préserver nos océans et nos forêts⁷. Par la suite, en décembre de la même année, l'**Accord de Paris** a été adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris : un traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique. Ce point de repère rassemble toutes les nations pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets, avec l'objectif primordial de « maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». Ces derniers temps, on insiste encore plus sur le fait que le réchauffement climatique doit être limité à 1,5° d'ici la fin de ce siècle⁸.

L'une des étapes clés de la mise en œuvre de l'Accord de Paris est le **Plan d'Action sur la Finance Durable**, présenté en 2018 par la Commission européenne. Ce plan doit contribuer à soutenir le flux de financements privés vers des activités économiques durables et à rendre possible la transition vers une économie neutre en carbone d'ici 2050. Ces fondations ont inspiré l'élaboration de plusieurs législations qui, collectivement, contribuent à la tendance mondiale plus large de promotion de la durabilité, de la transparence et des pratiques

commerciales responsables dans le secteur financier et l'économie en général.

L'une des premières initiatives a été l'élaboration de l'**EU Taxonomy** : un système de classification global permettant d'identifier les « activités économiques durables sur le plan environnemental ». Ces activités sont définies par leur contribution fondamentale à l'un des six objectifs suivants : (1) la protection des écosystèmes sains, (2) l'atténuation du changement climatique, (3) la prévention et le contrôle de la pollution, (4) l'adaptation au changement climatique, (5) la transition vers l'économie circulaire et (6) l'utilisation durable et la protection de l'eau. L'**EU Taxonomy** est entré en vigueur en 2020, obligeant les institutions financières à révéler la part de leurs investissements qui s'aligne sur ces activités.

Plusieurs autres règlements qui ont été élaborés font d'une manière ou d'une autre référence à cette taxonomie, comme le **Sustainable Finance Disclosures Regulation (SFDR)** par exemple. Le SFDR est entré en vigueur en mars 2021 et exige des conseillers et des participants aux marchés financiers qu'ils fassent rapport sur la prise en compte des incidences négatives sur la durabilité dans la politique ou le conseil d'investissement, au niveau de l'entité et au niveau du produit ; l'intégration des risques liés à la durabilité, les politiques de risque de durabilité et les politiques de rémunération en relation avec l'intégration des risques liés à la durabilité. En outre, les produits financiers doivent être classés comme des produits sans objectif d'investissement durable, ni des investissements dans des actifs présentant des avantages environnementaux ou sociaux (produits de l'article 6), des produits qui promeuvent des investissements ou des projets présentant des caractéristiques environnementales ou sociales positives et des principes de bonne gouvernance (produits de l'article 8) ou des produits qui visent un objectif principal d'investissement durable ; une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social (produits de l'article 9). Plus la classification est élevée, plus les exigences en matière de divulgation sont exigeantes.

Une autre évolution dans ce contexte est l'implémentation par l'**Autorité Bancaire Européenne (ABE)** d'informations supplémentaires dans le cadre du **Pillar III**⁹. L'Autorité Bancaire Européenne exige des institutions financières qu'elles publient des informations sur les risques ESG pour trois raisons¹⁰:

⁷ Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

⁸ Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

⁹ Pillar III est le troisième pilier du cadre de Bâle III – un cadre réglementaire international pour les banques – et met l'accent sur la discipline de marché par le biais d'exigences de divulgation renforcées en matière de climat et de durabilité.

¹⁰ Afin de publier les informations sur les risques ESG, l'ABE a rédigé des normes techniques de mise en œuvre (STI) qui proposent des informations quantitatives comparables sur les risques liés à la transition et les risques physiques liés au changement climatique. Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

1. Aider à démontrer comment le changement climatique peut accentuer d'autres risques dans les bilans des institutions (p.ex., l'exposition à des actifs liés au carbone et à des actifs soumis à des événements de changement climatique chroniques et aigus) ;
2. Aider à communiquer sur les mesures d'atténuation des institutions qui soutiennent leurs contreparties dans la transition vers une économie neutre en carbone et l'adaptation au changement climatique ;
3. Aider à établir des indicateurs clés de performance sur les activités de financement des actifs des établissements qui sont durables sur le plan environnemental conformément à l'EU Taxonomy.

D'une manière générale, l'Autorité Bancaire Européenne vise à fournir aux parties prenantes une meilleure compréhension du profil de risque d'une banque, favorisant ainsi la discipline et la stabilité du marché. Elle exige des institutions qu'elles communiquent à la fois des indicateurs quantitatifs et des informations sur l'intégration des considérations ESG dans leur gouvernance, leur modèle d'affaires, leur stratégie et leur cadre de gestion des risques.

Ces quatre domaines sont également mentionnés dans le « Guide sur les risques climatiques et environnementaux pour les banques » de la **Banque Centrale Européenne (BCE)**¹¹, publié en novembre 2020. La BCE formule **treize attentes** à l'égard des établissements de crédit, sur la base de sa compréhension de la gestion sûre et prudente des risques, en mettant l'accent sur (1) le modèle d'entreprise et la stratégie, (2) la gouvernance et le risk appetite, (3) la gestion des risques et (4) les informations à fournir. Les attentes en matière de divulgation mettent l'accent sur l'importance de la transparence en ce qui concerne les **répercussions financières des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement**. La BCE exige des institutions qu'elles publient des **informations significatives** et des **mesures clés** sur les risques liés au climat et à l'environnement (C&E) qu'elles jugent importants. Pour ce faire, la BCE se réfère à la **Task Force for Climate-related Financial Disclosures (TCFD)**¹², un cadre généralement accepté pour une approche efficace de la cartographie des efforts des entreprises en matière de changement climatique. La TCFD fournit des lignes directrices volontaires pour aider les entreprises à identifier et à divulguer les risques, les opportunités et les impacts financiers

potentiels auxquels elles sont confrontées en raison du changement climatique. Ces lignes directrices sont structurées en quatre domaines différents : (1) la gouvernance entourant les risques et les opportunités liés au climat, (2) les stratégies pour faire face à ces facteurs, (3) les considérations relatives à la gestion des risques, et (4) les mesures et les cibles qui peuvent être utilisées pour évaluer ces facteurs.

Enfin, une législation récente et influente en matière de durabilité et de transparence est la **Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)**¹³, en vigueur depuis janvier 2023 avec des premières publications en 2025. Cette nouvelle directive oblige les entreprises à rendre compte de leur durabilité conformément à des exigences spécifiques en matière de déclaration¹⁴. On attend des entreprises qu'elles communiquent sur les **risques et les opportunités liés aux sujets environnementaux et sociaux**, ainsi que sur la manière dont leurs **propres activités ont un impact négatif ou positif sur le climat et l'environnement. Des rapports structurés, standardisés et plus détaillés pour toutes les entreprises** devraient aider les investisseurs, les consommateurs, les organisations civiles et les autres parties prenantes à mieux comprendre les performances des entreprises en matière d'ESG et permettre la comparaison entre les différentes entreprises.

Le champ d'application et la structure du rapport climatique

Crelan reconnaît ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique et attache une grande importance à une communication transparente à ce sujet. Avec ce rapport climatique, le groupe entend communiquer sur sa démarche, ses actions et ses initiatives en matière d'opportunités et d'enjeux environnementaux, tout en répondant aux attentes des investisseurs, des autres parties prenantes et des autorités réglementaires en matière de reporting climatique.

La **structure** de ce rapport suit les recommandations de la TCFD, en fournissant des informations spécifiques et approfondies sur la gestion des risques et des opportunités liés au climat au sein de Crelan. Il apparaîtra clairement que la banque a réalisé des progrès significatifs en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des

¹¹ Retrouvez le guide [ici](#).

¹² En octobre 2023, il a été annoncé que le TCFD avait rempli sa mission et s'était dissous. Le site Web du GIFCC ne sera plus mis à jour ni surveillé, mais il demeurera disponible pour servir de ressource pour les documents élaborés par la Task Force. Par conséquent, les recommandations peuvent toujours être trouvées [ici](#), car elles sont toujours considérées comme pertinentes pour cette année.

¹³ Pour plus d'informations sur la CSRD, [cliquez ici](#).

¹⁴ Les exigences en matière de reporting sont définies dans les normes européennes de reporting sur le développement durable (ESRS), qui complètent la CSRD. Vous trouverez le lien vers les normes [ici](#).

risques liés au climat. En outre, Crelan est attentif aux opportunités et à l'impact liés au climat et a pris des mesures pour évaluer où ces opportunités peuvent se présenter et comment les gérer.

Bien que le rapport s'intitule «Rapport climatique» et se concentre sur des sujets liés au climat, il contient des références occasionnelles à des questions environnementales. Le mélange de sujets liés au climat et à l'environnement est dû au fait que nous sommes actuellement en train d'équilibrer différentes attentes dans un environnement réglementaire en développement - comme expliqué ci-dessus. D'une part, Crelan se concentre sur un rapport clair et transparent de l'approche, des actions et des initiatives sur les questions de C&E. D'autre part, nous nous préparons à l'établissement d'un rapport CSRD à partir de 2025. Le rapport sur le climat ne sera publié qu'une seule fois et son contenu sera intégré dans un rapport conforme à la directive CSRD pour l'exercice 2024, avec les informations actuellement incluses dans le rapport de durabilité.

2024 doit être considérée comme une année de transition avec différents rapports pour communiquer sur notre approche; 2025 fournira un rapport complet, couvrant les sujets liés au climat, à l'environnement, au social et à la gouvernance.

Hors du champ d'application

Bien que le reporting du Pillar III contienne également des exigences ESG, ce contenu n'entre pas dans le cadre du présent rapport. Afin de fournir une vue d'ensemble cohérente et des informations approfondies sur les rapports de Crelan sur les risques liés au climat, une référence au Pillar III est faite à **[l'Annexe 1](#)** par le biais d'un aperçu de son contenu.

En outre, le règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable a été décrit dans l'introduction ci-dessus afin de fournir une image complète et cohérente de l'évolution de la législation. Le reporting SFDR n'est toutefois pas considéré comme pertinent dans le présent rapport climatique et n'est donc pas inclus. Pour plus d'informations sur l'application de la réglementation SFDR chez Crelan, **[cliquez ici](#)**.

Crelan et la durabilité

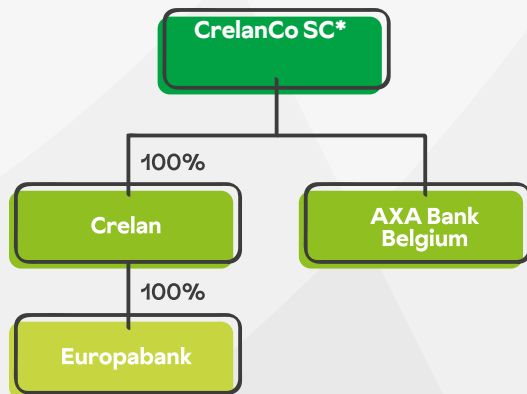
Le contenu du rapport climatique est une partie intégrante de la stratégie ESG globale de Crelan. La nature coopérative du groupe implique que les actionnaires ne s'attendent pas seulement à une croissance et à une rentabilité saine de leur banque, mais s'attendent à ce que cela soit réalisé de manière responsable et respectueuse. Par conséquent, Crelan vise à faire la différence dans la façon dont elle agit en tant qu'entreprise, prête à l'économie belge et fournit des conseils financiers. Une **approche pragmatique** est appliquée, **en tenant compte des intérêts et des besoins de toutes les parties prenantes**.

Afin de clarifier et de mettre en valeur la démarche de Crelan, un résumé de la structure est fourni ci-dessous ainsi que quelques chiffres révélateurs de Crelan sur nos progrès en matière de contribution à la lutte contre le changement climatique et de gestion des questions environnementales. Pour conclure cette introduction, des initiatives liées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (« spotlight items ») tout au long de l'année 2023 sont incluses. Vous trouverez des informations détaillées sur la stratégie de Crelan et sur la manière dont les sujets liés au climat sont abordés dans **[le Chapitre 2 - Stratégie](#)**.

Une structure coopérative

Le groupe Crelan, ci-après dénommé « Crelan », est composé de la société coopérative CrelanCo, de la société anonyme Crelan, de la société anonyme Europabank et de la société anonyme AXA Bank Belgium (ABB). Le terme « Crelan » vise donc l'ensemble des entités incluses dans la consolidation par le biais d'une intégration complète.

Le schéma ci-dessous reprend la structure du Groupe Crelan sous forme simplifiée.



* La SA Crelan forme avec la société coopérative agréée SC CrelanCo, une fédération d'établissements de crédit*, où la SA Crelan assume le rôle d'établissement central. Conformément à l'article 239 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

La SA Crelan et la société coopérative officielle CV CrelanCo forment ensemble une fédération d'établissements de crédit, dont la SA Crelan est l'institution centrale. La CV CrelanCo détient 100% des actions et des droits de vote de la SA Crelan. Au 31 décembre 2023, le capital coopératif de CrelanCo était détenu par près de 278 000 actionnaires de la coopérative. À ce titre, Crelan est une banque 100% belge avec un ancrage 100% coopératif. Ses racines remontent aux années 1960 et trouvent leur origine dans les liens étroits de la banque avec les secteurs belges de l'agriculture et de l'horticulture. Les premières sociétés coopératives collectaient l'épargne des agriculteurs, ce qui permettait à la banque d'accorder des prêts agricoles. À partir des années 1990, ces sociétés coopératives ont rejoint l'actionariat de Crelan et ont ainsi joué un rôle important dans la privatisation de l'institution financière d'origine publique. En novembre 2015, toutes les anciennes sociétés coopératives ont fusionné et CrelanCo est devenue l'unique actionnaire.

Le Comité de Direction de AXA Bank Belgium est identique à celui de Crelan SA.

Figure 1 - Vue d'ensemble simplifiée de la structure du Groupe Crelan



Quelques chiffres révélateurs de Crelan : focus sur le climat et l'environnement

Les immeubles de bureaux de Crelan et la mobilité

Chez Crelan, des améliorations sont constamment apportées aux immeubles de bureaux, à la fois pour assurer le confort et l'ergonomie des employés et pour réduire l'empreinte écologique de la banque. En 2023, de petits et grands investissements dans les bâtiments ont été réalisés pour améliorer les bureaux de Crelan dans une optique de développement durable.

- Investissements dans le développement durable -

- Panneaux solaires:** 468 panneaux solaires ont été installés sur le bâtiment de Berchem, pour une capacité totale de 189 600 Watts-Peak. Ces panneaux couvrent environ 1 000 m² de toiture et de terrasse et ont produit 7,2 MWh entre septembre et décembre 2023. Cet investissement contribue à réduire l'impact environnemental de Crelan en réduisant sa dépendance à l'égard des sources d'énergie non renouvelables.

À Anderlecht, un total de 84 panneaux solaires a été installé sur le toit depuis 2018, représentant une superficie de 140 m² et une capacité de 27.468 Watt-Peak. Le tableau ci-dessous montre la production de panneaux solaires de 2018 à 2023 et, par conséquent, la réduction des émissions de CO₂. La production dépend de l'âge des panneaux (dégradation dans le temps) et des heures d'ensoleillement, liées à la période de l'année.

Anderlecht	Production de panneaux solaires (MWh)	Réduction des émissions de CO ₂ (kg)
2018	1,7	675
2019	26,8	10,493
2020	25,5 (*)	10,017
2021	21,0 (**)	11,632
2022	20,9 (*)	8,497
2023	19,3 (**)	7,499

Tableau 1 - Production de panneaux solaires et réduction des émissions de CO₂ par an
 (*) Chiffres pour l'année entière sans les mois de novembre et décembre.
 (**) Chiffres pour l'année entière sans janvier.

- Remplacement des lampes TL par des lampes LED:** Crelan s'est fixé pour objectif de remplacer les lampes fluorescentes obsolètes par des lampes économes en énergie. Ce changement permet non seulement de réduire la consommation d'énergie, mais aussi de prolonger la durée de vie des systèmes d'éclairage. En 2023, cette initiative s'est poursuivie avec le remplacement de lampes supplémentaires, ce qui a permis de réduire davantage la consommation d'énergie.
- Réduire les déplacements domicile-travail grâce au télétravail:** Crelan offre la possibilité de télétravailler, avec plus de 50 % du temps de travail effectué depuis le domicile des employés. Cette flexibilité contribue également à la réduction des émissions de CO₂ liées aux déplacements.
- Électrification de la mobilité:** Dans le cadre de ses efforts pour rendre ses opérations de transport plus durables, Crelan a remplacé l'une de ses propres camionnettes d'entreprise à moteur à combustion par un véhicule électrique. En outre, une nouvelle car policy a été mise en œuvre, qui limite le choix des nouvelles voitures de société aux seuls véhicules électriques.

- Consommation d'énergie -

La consommation d'électricité et de gaz de Crelan en 2023 a diminué par rapport à 2022. Cette diminution témoigne des efforts continus visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire l'impact sur l'environnement.

	Consommation d'électricité	Consommation de gaz
Berchem	-18%	-34%
Anderlecht	-6%	-24%
Gembloux	-2%	-20%

Tableau 2 - Consommation d'énergie de Crelan en 2022 et 2023

Une année durable chez Crelan : les initiatives liées au climat

Des chaires universitaires pour soutenir une agriculture durable et innovante

Par l'intermédiaire de la CrelanCo Foundation, la banque soutient une « chaire Crelan » dans deux facultés belges de premier plan dans le domaine de l'innovation et de la recherche, l'une à la Faculté de bio-ingénierie de l'Université de Gand (UGent) et l'autre à Gembloux Agro-Bio Tech de l'Université de Liège.

Les deux chaires se concentrent sur la recherche sur l'innovation et la durabilité dans l'agriculture, ainsi que sur le transfert de ces nouvelles connaissances et résultats au secteur agricole, aux décideurs politiques et à d'autres parties prenantes.

- Bilan de l'année de travail de la Chaire Crelan à la Faculté de bio-ingénierie et des sciences agronomiques de l'UGent -

Traditionnellement, la Chaire prévoit un certain nombre de rencontres entre les différentes parties prenantes tout au long de l'année. En 2023, ces rencontres se sont articulées autour de deux thèmes principaux :

1. Plans d'action en matière d'engrais :

Les discussions sur le climat et l'accord sur l'azote sont des défis complexes. La Faculté de bio-ingénierie se concentre sur le développement de solutions technologiques qui récupèrent des substances précieuses, telles que l'azote et le phosphore, à partir de déchets organiques, y compris le fumier. De nombreuses séances d'information, débats et journées d'étude ont été organisés à l'intention de différents groupes cibles, allant des experts et des décideurs politiques aux jeunes et aux étudiants, en passant par le secteur agricole lui-même. Grâce à ces initiatives, l'UGent a pu se faire connaître auprès des décideurs politiques en tant que partenaire scientifique neutre proposant des solutions concrètes.

2. Procédures d'évaluation des produits phytopharmaceutiques chimiques :

L'UGent s'est impliquée dans le renforcement de la confiance dans des procédures d'évaluation

solides pour les produits phytopharmaceutiques chimiques. Grâce à des articles d'opinion rédigés par des professeurs et des chercheurs de premier plan, y compris via les médias sociaux et VILT¹⁵, de nouvelles perspectives et des points de vue enrichissants sont diffusés aux dirigeants d'entreprises et aux décideurs politiques.

- Bilan de l'année de travail de la Chaire Crelan à l'Université de Liège Gembloux Agro-BioTech Faculté des Bioingénieurs -

En février 2017, une chaire Crelan a été créée au sein de la Faculté des bioingénieurs Gembloux Agri-Bio Tech de l'Université de Liège, avec pour objectif premier d'**approfondir la connaissance des circuits courts et de diffuser ce concept auprès de tous les acteurs de la société**. Les circuits courts permettent la diversification et ont un impact écologique positif, car ils permettent de commercialiser une partie des produits localement.

Depuis 2022, l'axe de recherche de la Chaire a été réorienté et comprend désormais deux axes complémentaires. D'une part, l'objectif est de **renforcer l'acquisition de connaissances sur des modèles économiques innovants pour la commercialisation locale des produits alimentaires**. D'autre part, la Chaire s'intéresse à **l'expérimentation, à l'innovation et à la co-construction de systèmes alimentaires durables qui relient les systèmes de production et les modes de consommation**. À cette fin, la Chaire organise des événements participatifs et assure la diffusion des connaissances.

En 2023, diverses initiatives ont été organisées :

- Organisation d'un **séminaire/atelier avec des politiciens et des experts en logistique** pour diagnostiquer et optimiser les flux, y compris la proposition d'une synthèse des améliorations possibles dans certains domaines.
- Mettre en avant les travaux des étudiants sur des thématiques liées à la logistique en **renforçant les opportunités de déploiement empirique avec un accompagnement réflexif et financier**.
- **Journées d'étude de terrain pour le projet AIL4Water quality** autour d'expérimentations « Eco food system » testant des rotations agricoles innovantes incluant des pratiques alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse (printemps 2023).
- Symposium final du **programme ERASMUS + AGREENSMART** sur l'utilisation des nouvelles

¹⁵ VILT est l'abréviation de 'Vlaams Infocentrum Land- en Tuinbouw': l'infocentre flamand pour l'agriculture et l'horticulture.

technologies dans l'agriculture pour améliorer la durabilité et l'adaptation au changement climatique (fin août 2023).

Indemnité vélo – Le vent dans les voiles pour la mobilité douce

Crelan a mis en place un **programme d'indemnités vélo** pour encourager la mobilité douce chez les employés. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'engagement de Crelan en faveur de pratiques de navettage durables.

Dans le cadre de ce programme, les employés ont le droit de recevoir 0,27 EUR pour chaque kilomètre de déplacement à vélo (domicile-travail), avec un maximum de 20 kilomètres par trajet. L'indemnité s'applique à la fois aux trajets complets à vélo et aux

trajets partiels (par exemple, la combinaison du train et du vélo). De plus, il s'agit d'un montant net, exonéré de la sécurité sociale et de l'impôt sur les sociétés.

En 2023, 202 collaborateurs de Crelan ont collectivement roulé près de 170 929 kilomètres à vélo.

Car policy

Depuis octobre 2023, la nouvelle car policy de Crelan ne permet aux employés de choisir uniquement des voitures entièrement électriques.





Chapitre 1 Governance

La bonne gouvernance est l'ensemble des processus et des réglementations qui influencent la manière dont une entreprise est dirigée et contrôlée en interne. Il s'agit de la gestion efficace et responsable d'une organisation tout en tenant compte des besoins de la société tels que le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement et la prévention des abus et de la corruption. La gouvernance des risques climatiques, en particulier, fait référence à la structure des règles et des processus adoptés par les entreprises pour répondre aux risques et aux opportunités liés au climat, ainsi que les éventuelles opportunités et impacts liés au climat. Il s'agit de déterminer les devoirs et obligations en matière d'enjeux climatiques au niveau de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du Comité de Direction (CD) : quel est l'impact de l'entreprise sur le changement climatique, quels sont les risques et opportunités sur sa solidité financière, quels sont les objectifs à atteindre et quelles actions faut-il mettre en route. Au-delà de la conformité aux

obligations réglementaires, il importe d'avoir un plan de transition ambitieux et crédible.

Comme indiqué plus haut, les principaux acteurs dans ce domaine sont le Comité de Direction et les actionnaires représentés par le Conseil d'Administration. Les collaborateurs, les agents, les fournisseurs, les clients et la communauté au sens large jouent également un rôle important dans ce contexte.

Au 11 janvier 2024, le Conseil d'Administration de Crelan est composé de 20 administrateurs : dix d'entre eux représentent notre actionnaire, la SC CrelanCo, quatre administrateurs indépendants et six administrateurs, qui sont membres du Comité de Direction. Le profil de ces administrateurs est varié, avec des différences au niveau de leurs expériences professionnelles, de leurs compétences, de la langue, du sexe et de l'âge. De cette manière, Crelan cherche à refléter la diversité de la société.

Les différents comités au sein de Crelan

Au sein de la structure de gouvernance de Crelan, plusieurs comités ont été créés ; chacun avec son propre objectif et ses propres responsabilités.

La composition du Conseil d'Administration et de ses sous-comités ainsi que leurs responsabilités générales sont décrites dans le rapport annuel. Plus loin, nous soulignons leur rôle en matière de climat et d'environnement.

Le **Comité de Direction (CD)** est responsable de la gestion opérationnelle générale de Crelan. Les membres du Comité de Direction siègent également dans des comités spécialisés :

- **Lending Risk Committee (LRC)**, responsable des activités de prêt.

- **Balance Sheet Risk Committee (BSRC)**, dont son rôle principal est le suivi et la gestion des risques bilantaires de Crelan.
- **Capital and Funding Committee (CFC)**, un sous-comité du BSRC, chargé de suivre les nouvelles réglementations, de contrôler les ratios de solvabilité actuels et attendus et de gérer les exigences en matière de fonds propres économiques et réglementaires.
- **Audit Risk & Compliance Committee (ARCC)**, qui se focalise sur la gestion des risques dans les domaines de l'audit, des opérations, de l'information, de la sécurité et de compliance.
- **Customer Invest Risk Committee (CIRC)**, responsable du développement et de la distribution des produits d'investissement.

En vertu de l'importance croissante des facteurs ESG, l'**ESG SteerCo** a été réinstauré en septembre 2023. Ce comité est principalement responsable du développement et de la mise en œuvre de la stratégie ESG et de la coordination entre les différents projets ESG. L'ESG SteerCo se réunit tous les deux mois et est présidé par le Chief Cooperative Bank Officer (CCBO). En outre, neuf autres membres du Comité de Direction siègent à ce SteerCo. Il s'agit des responsables ESG, Segment Journey Wealth, Segment Journey Credit, Sales Excellence & Commercial Support, Credit Risk Analysis, Acceptance and Policy, Green Bond Programme, ERM et Risk Reporting, et du Chief Data Officer. L'engagement stratégique et la prise de décision sont assurés par le CCBO, qui est directement rattaché au CEO et qui présente les conclusions de l'ESG SteerCo au comité exécutif et au conseil d'administration.

Chacun des comités qui soutiennent le Comité de Direction intègre également l'ESG dans son champ d'application. Par exemple, le CIRC couvre l'intégration des préférences en matière de durabilité dans MiFID, tandis que le LRC prend en compte l'intégration des scores ESG dans les activités de prêt professionnel.

La figure ci-dessous donne un aperçu du modèle de gouvernance ESG au sein de Crelan, démontrant la nouvelle structure avec le Chief Cooperative Bank Officer (CCBO), qui supervise le Cooperator et le People Engagement ainsi que le ESG Office.



Viviane Verbiest, Isabelle D'haeninck et Saskia De Smet
Crelan Cooperative Bank Office

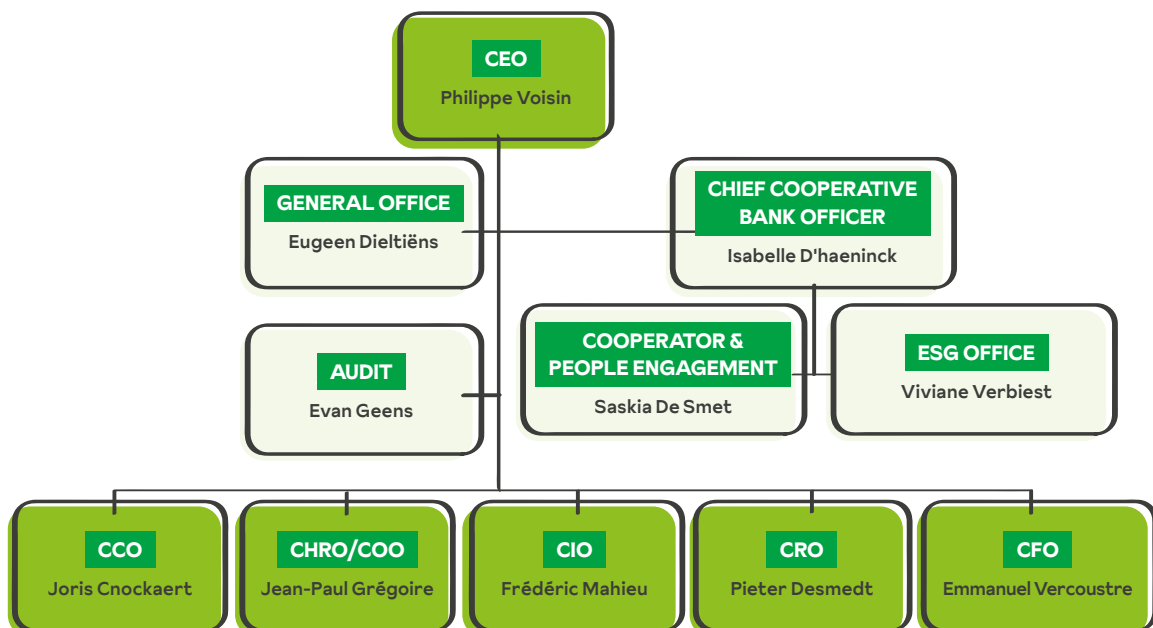


Figure 2 - Modèle de gouvernance ESG au sein de Crelan

Intégration globale des opportunités et des risques liés au climat

Les opportunités et les risques liés au climat sont un domaine nouvellement développé au sein de Crelan. La banque a intégré ces thèmes dans la gouvernance et les opérations globales du groupe, y compris la stratégie commerciale, les plans d'action et la planification financière. De cette manière, les risques liés au climat et à l'environnement sont gérés correctement et les opportunités et les impacts sont pris en compte. Les mesures prises comprennent la détermination du rôle et des responsabilités du ESG Office, l'application d'une approche plus formelle de l'ESG et l'établissement des rôles et des responsabilités pour les risques liés au climat et à l'environnement selon le modèle des trois lignes de défense.

Les différents changements au sein du ESG Office et une approche plus formalisée en matière d'ESG

En septembre 2023, l'ESG Office a été intégré dans une nouvelle structure, nommée **Cooperative Bank Office**, qui rapporte directement au CEO. L'ESG Office est responsable de la coordination de la stratégie et du plan d'action ESG du groupe, qui englobe également tous les enjeux liés au dérèglement climatique et à l'environnement. Sa mission consiste à recueillir de façon transversale toutes les décisions qui relèvent du domaine de l'ESG et de les faire remonter à l'ESG SteerCo. En octobre 2023, l'équipe a été renforcée par un nouveau manager.

En parallèle avec l'équipe ESG, pour appuyer une meilleure implémentation de la stratégie ESG, différentes personnes au sein de plusieurs départements se sont vu attribuer des responsabilités ESG en fonction de leur expertise. Ces départements sont les suivants : Crédit, Finance, Gestion des risques, IT & Data, Ressources humaines, Facilités & Bâtiments, Segments Journeys, Sales, et Procurement. Le soutien de parties externes est également prévu pour des projets spécifiques.

Par ailleurs, **trois « workstreams »** ont été mis en place pour accompagner et préparer l'ESG SteerCo, en s'appuyant sur les trois piliers stratégiques de Crelan¹⁶.

Crelan & customers <i>Avec les sous-groupes « Retail & Business » et « Wealth »</i>	<ul style="list-style-type: none"> — Intégration des facteurs ESG dans l'offre de produits d'investissement et de prêt — Soutien à la clientèle en matière d'ESG — Formation et accompagnement des agents — Politique de crédit (intégration des facteurs ESG dans la prise de décision en matière de crédit en utilisant, par exemple, le score ESG¹⁷)
Crelan & institutional parties	<ul style="list-style-type: none"> — Suivi de tous les projets ESG liés aux risques et à la finance — Green Bond Framework — Reporting réglementaire
Crelan as a company	<ul style="list-style-type: none"> — Priorités ESG pour les activités propres à Crelan et ses collaborateurs — Diversité et inclusion, bien-être, leadership — Gouvernance, éthique, politique de rémunération — Procurement — Banque coopérative, CrelanCo Foundation et engagement social — Coopération avec des partenaires externes

Tableau 3 - Les axes de travail de Crelan

Chaque « stream ESG » est responsable de la mise en œuvre de ses propres projets ESG, avec les responsables des domaines relevant de chaque stream. L'ESG Office joue un rôle primordial en organisant et en coordonnant l'ensemble des streams, en consolidant toutes les mises à jour sur l'avancement de chaque projet.

¹⁶ Vous trouverez des informations sur les mesures, les cibles et les actions dédiées à chaque axe de travail dans le **Chapitre 4 – Mesures et objectifs**.

¹⁷ Vous trouverez de plus amples informations sur le scoring ESG dans le **Chapitre 2 – Stratégie**.

Un modèle à trois lignes de défense

Afin d'assurer une bonne intégration des risques liés au climat et à l'environnement, dans son cadre de gestion des risques, Crelan a établi **des rôles et des responsabilités clairs, conformément au modèle des trois lignes de défense.**

Première ligne de défense

La **première ligne de défense** concerne la gestion opérationnelle de la banque, c'est-à-dire la prise en charge et la gestion des risques par les collaborateurs, allant du contact avec les clients aux rôles de support. Ces rôles sont dédiés à l'équipe Commerciale, les équipes Segment Journey and Operations des départements Crédit et Wealth, le département des paiements et des investissements, l'ESG Office, l'équipe Data et le département IT, l'équipe Procurement, l'équipe Finance; chacune d'entre elles est décrite ci-dessous.

Le réseau d'**agents indépendants de Crelan** est le premier point de contact entre Crelan et ses clients. En collaboration avec l'**équipe Commerciale** de Crelan, ils entretiennent et gèrent les relations avec nos clients, évaluent leurs besoins, mesurent leur solvabilité et proposent des solutions financières sur mesure. De plus, l'équipe commerciale traduit la stratégie de Crelan dans la relation commerciale en interagissant avec les clients sur les opportunités et les risques C&E et en les conseillant avec les bons outils pour saisir les opportunités et gérer ces risques.

Les équipes **Segment Journey** des départements de crédit et de wealth identifient et catégorisent les segments de marché, personnalisent les produits et services pour répondre aux besoins spécifiques des segments, acquièrent et fidélisent les clients grâce à des stratégies ciblées. Elles adaptent également continuellement les offres en fonction des analyses et des tendances du marché. Tout cela dans le but d'améliorer la satisfaction des clients et de stimuler la croissance à long terme. Cela inclut la création d'une gamme de produits cohérents avec une trajectoire bas carbone, tels que des prêts à la rénovation ou des investissements durables, pour répondre à la demande des clients de Crelan et pour soutenir sa stratégie ESG.

Les **équipes Operations** du crédit, les départements de paiements et d'investissements sont responsables de la gestion administrative et opérationnelle, telles que le traitement des transactions, la tenue des dossiers et d'autres services de soutien qui permettent le bon déroulement des opérations de la banque sans interaction directe avec les clients. Ces équipes jouent un rôle crucial dans la mise à jour des données de portefeuille, y compris les données ESG.

Les **équipes Data** sont responsables de la mise en œuvre de la roadmap des données C&E et maintiennent une vue d'ensemble du vocabulaire des données ESG, de la propriété des données et de la provenance et de la traçabilité des données ESG. Le **département informatique** veille à la réalisation des développements technologiques nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie ESG.

L'équipe **Procurement** est responsable de l'acquisition de biens et de services pour Crelan. Elle veille à ce que les valeurs ESG de Crelan soient également soutenues par ses fournisseurs.

L'**équipe Finance** est responsable de la gestion de la performance financière et du reporting de la banque. Elle assure également le suivi des KPIs C&E et les communique au Comité de Direction, au Conseil d'Administration et à la BCE.

Enfin, l'**ESG Office** est responsable de la mise en œuvre de la stratégie et de la politique ESG de Crelan, de la supervision générale des activités ESG au sein du groupe, ainsi que du suivi, de la facilitation et du soutien des plans d'action afin d'exécuter la stratégie et les actions correspondantes. En outre, l'ESG Office assure la gouvernance générale de l'ESG par l'intermédiaire de l'ESG SteerCo et de ses workstreams et se concentre sur le reporting régulier au senior management et au conseil d'administration. Enfin, cette équipe développe la sensibilisation et la formation ESG de toutes les parties prenantes de Crelan.

Deuxième ligne de défense

La **deuxième ligne de défense** concerne les fonctions de contrôle et de surveillance internes, qui supervisent ou se spécialisent dans la conformité ou la gestion des risques. Plusieurs équipes ont un rôle à jouer à cet égard : **Entreprise Risk Management (ERM), Risk Reporting, Risk Data & Analytics, Credit Risk Management, et Financial Risk Management.**

L'**équipe ERM** est responsable de :

- La mise à jour de la charte des risques C&E, tout en supervisant sa définition, son approbation, sa publication et sa maintenance
- La réalisation d'une évaluation annuelle de l'identification et de l'évaluation de la matérialité des risques
- L'inclusion de scénarios de risques C&E dans le cadre des tests de résistance
- Le reporting des éléments C&E dans l'ICAAP/ ILAAP et du plan de redressement
- La collecte trimestrielle d'informations sur les indicateurs clés de risque (KRI)

- Guider les différents propriétaires de risques dans leur définition du risk appetite pour les C&E KRIs et assurer la cohérence de l'ensemble.
- La présentation des risques C&E au Comité de Direction, au Risk & Compliance Committee, au Conseil d'Administration et à la BCE

Par la suite, les équipes de **Risk Reporting** et **Risk Data & Analytics** se concentrent sur un reporting et une divulgation corrects des modèles de risques C&E, ainsi que sur la saisie et le calcul des KRIs pour les risques physiques et de transition (de manière trimestrielle) ainsi que sur l'exécution des scénarios de simulation de stress et de calculs de capital économique (ECAP) (de modélisation).

Enfin, les équipes Gestion du risque de crédit et Gestion du risque financier sont chargées de la saisie et du calcul des indicateurs clés du risque de crédit et du risque de liquidité, tous deux sur une base trimestrielle.

Troisième ligne de défense

Enfin, la **troisième ligne de défense** fait référence à l'audit interne, qui fournit une assurance indépendante sur l'efficacité de la première et deuxième ligne de défense. L'audit interne inclut les risques liés au climat et à l'environnement dans son champ d'activités.

Rôle du Comité de Direction et du Conseil d'Administration en ce qui concerne les risques et les opportunités liés au climat

D'une manière générale, la Comité de Direction et le Conseil d'Administration (CA) sont **directement impliqués dans l'élaboration et la révision de la stratégie de Crelan ainsi que dans sa mise en œuvre**. En termes d'opportunités, de risques et d'impacts liés au climat et à l'environnement (C&E), le Conseil d'Administration (CA) a le dernier mot sur les mesures à prendre. **L'exercice annuel de planification stratégique** leur offre l'occasion de remettre en question et de définir l'orientation stratégique de Crelan. **Les mises à jour trimestrielles** des départements Risques and Finance leur donnent une vue d'ensemble de la performance du groupe à travers différents KPIs et KRIs.

Le « Quarterly Risk Report » (QRR) fournit une présentation complète de **l'ensemble des risques, des indicateurs et de leurs évolutions**. Il se compose d'un tableau de bord des risques, d'un tableau de bord



de recouvrement, d'informations sur la solvabilité et la liquidité réglementaires et économiques, et de l'analyse des risques par composante de risque. L'analyse des risques comprend les risques de crédit (non-)particulier, les risques de taux d'intérêt, les risques de marché, les risques de liquidité, les risques opérationnels, les risques liés à l'information, les risques de non-conformité, les risques de sécurité et les risques C&E. Dans la section des risques C&E, le rapport fournit **les résultats de l'exercice annuel de matérialité des risques, une mise à jour trimestrielle des indicateurs de risque clés ainsi qu'une comparaison avec le risk appetite**, et une **mise à jour de l'état d'avancement du plan d'action global C&E** du groupe. L'équipe ERM est chargée de recueillir les commentaires de toutes les équipes (p.ex., sur les indicateurs de risque clés ou le risk appetite) afin d'alimenter la section sur les risques C&E dans le QRR.

Le QRR est présenté trimestriellement au Conseil d'Administration (CA), au Comité de Direction (CD) et au Risk & Compliance Committee (RCC). Ces organes sont chargés d'analyser ces rapports et d'approuver les mesures proposées. Le Conseil d'Administration a la responsabilité ultime de la gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation et valide le risk appetite, la tolérance au risque et la politique de risque pour les différentes activités opérationnelles et commerciales de Crelan. En outre, le CA est responsable de la stratégie générale du groupe, englobant les aspects liés au climat, et a le dernier mot sur les contributions de l'ESG SteerCo.



Chapitre 2 Stratégie

Le secteur financier peut – et devrait – jouer un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique. La durabilité en général, et le climat et l'environnement en particulier, sont ainsi au centre des stratégies des institutions financières. La stratégie est essentielle à la réussite et fournit un cadre global pour les objectifs et les facteurs économiques. De plus, elle améliore la planification à long terme, les avantages concurrentiels et l'optimisation des bénéfices.

Le renforcement de l'identité coopérative est un pilier stratégique important pour Crelan. En tant que banque coopérative, Crelan s'est fixé un triple objectif : promouvoir (1) une société écologique et durable, (2) une société sociale et inclusive, et (3) une attitude engagée en matière d'ESG auprès de ses collaborateurs, de ses actionnaires coopérateurs, de ses agents et de ses

clients. La durabilité fait partie de l'ADN du groupe en tant que banque coopérative. Son intégration dans la stratégie comprend la définition d'initiatives, d'objectifs et de paramètres clairs pour assurer la robustesse nécessaire pour réaliser des bénéfices en matière de durabilité, tout en gérant les effets potentiellement importants qui découlent du changement climatique. Les impacts liés au climat peuvent exercer une pression sur les modèles opérationnels et ainsi nécessiter une protection complète par l'identification, l'évaluation, la surveillance et la gestion de ces impacts. L'élaboration d'une stratégie et d'un plan global, qui sont ensuite traduits en actions, mesures et objectifs spécifiques, permet à Crelan d'anticiper les défis liés au climat et de s'adapter quand et où cela est nécessaire.

La stratégie ESG générale de Crelan

La stratégie ESG générale de Crelan définit des approches spécifiques pour les différents piliers de Crelan : la relation de Crelan avec les clients (subdivisée en « wealth » et « retail & business »), l'interaction de Crelan avec les parties institutionnelles et les opérations internes de Crelan (Crelan as a company). Pour chaque pilier, le groupe vise non seulement à **respecter les normes éthiques** et à se conformer strictement aux exigences réglementaires, mais aussi à aller plus loin et à **contribuer activement à une transition** positive, notamment en s'engageant à préserver et à créer de la valeur pour ses coopérateurs, ses clients, ses partenaires et ses employés.

Crelan & clients

Wealth

Ce pilier couvre les activités de Crelan autour du conseil en investissement et des produits d'investissement. Crelan adopte une approche non directive de la prise de décision du client lorsqu'il s'agit de conseiller en matière d'investissement. Le but est d'informer les clients sur les défis environnementaux et sociaux et les effets qu'ils peuvent avoir sur les investissements, mais en fin de compte, le choix appartient au client. C'est pourquoi Crelan s'efforce également d'aligner ses produits sur les préférences des clients en matière de durabilité, en veillant à ce que l'offre puisse répondre à la demande des clients. Fournir des produits adéquats, reflétant correctement les préférences des clients en matière de durabilité, semble toutefois être un défi, pour Crelan mais aussi pour d'autres conseillers financiers.

Retail & Business

Crelan se concentre sur **la stimulation et le financement de la transition durable dans l'immobilier et l'agroalimentaire**, car il est de sa responsabilité de mettre en évidence le lien entre

la durabilité et la valeur financière à long terme. La banque propose donc des outils et des services aux agents et aux clients qui concrétisent ce lien, ainsi que des produits financiers adéquats pour financer la transition. De plus, le groupe refuse le financement d'activités en conflit avec sa liste d'exclusion.

De la stratégie à l'action : élaboration d'un score ESG

Crelan a choisi de développer une méthodologie interne de **scores ESG** pour les prêts professionnels afin d'intégrer les facteurs ESG dans le risque de crédit et d'échanger avec les clients sur des sujets ESG pertinents pour le client, couvrant les trois dimensions : E, S et G. Cette initiative s'inscrit dans l'approche du groupe en matière de gestion du risque de crédit et risque de réputation. Elle apportera également des informations précieuses pour la mission de Crelan, qui consiste à accompagner ses clients dans leur transition durable.

L'élaboration des scores ESG pour le segment professionnel a commencé en 2023. Des questions distinctes ont été élaborées pour les clients agricoles, les PME et les grandes entreprises. Les sujets importants de chaque ESG score ont été basés sur une cartographie indépendante de la matérialité, complétée par les conseils avisés d'experts internes. Un test pilote des ESG scores a été mené auprès d'un petit groupe de clients et d'experts à la fin de l'année 2023.

Dans les années à venir, la méthodologie de scores ESG se poursuivra avec un déploiement progressif dans le segment professionnel. Pour 2024, des objectifs ont été fixés par rapport à l'application des scores ESG, en se concentrant dans un premier temps sur des expositions plus importantes. Un autre objectif pour 2024 est le

développement de mesures pour l'intégration du score ESG dans le processus d'octroi de crédit et le suivi des risques. En 2025, l'utilisation du score ESG sera étendue à des expositions de crédit plus faibles. En outre, l'objectif relatif au nombre de clients auxquels une note ESG s'appliquera est augmenté. Pour 2026, l'objectif est l'intégration complète du score ESG dans les processus et systèmes de crédit et de risque et l'application du score ESG à tous les crédits d'investissement professionnels.

Les scores ESG sont un outil important, non seulement pour mieux comprendre les facteurs de risque ESG dans notre portefeuille. Ils permettent à Crelan de bénéficier d'une meilleure compréhension des défis auxquels ses clients sont confrontés tout en s'engageant avec eux dans les initiatives de développement durable qu'ils ont déjà entrepris. En même temps, la banque peut dialoguer avec ses clients au sujet des initiatives qu'elle prend déjà en matière de développement durable. À partir de 2024, les scores ESG deviendront une composante importante de la stratégie d'engagement client du groupe pour le segment professionnel. Ils permettront à Crelan d'identifier les expositions et les opportunités de risques ESG élevés et, dans la mesure du possible, d'accompagner les clients dans la transition vers une performance ESG (encore) meilleure.

Crelan & institutional parties

Ce pilier couvre les sujets **réglementaires et prudeniels**, où l'accent est mis sur la **conformité**. Parallèlement, Crelan a voulu aller de l'avant en développant un **Green Bond Framework (GBF)**. Avec le GBF, le groupe est en mesure d'utiliser de manière optimale les solutions de finance durable

pour collecter des capitaux auprès des investisseurs institutionnels.

Les fonds serviront à **financer et à refinancer, en tout ou en partie, des prêts existants et futurs destinés à financer des projets de bâtiments écologiques et de transport propre**¹⁸. De cette façon, Crelan vise à contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Sustainalytics a été engagé pour examiner le GBF de Crelan et pour fournir un avis externe sur les références

¹⁸ Les projets de transport propre comprennent non seulement les transports décarbonisés ou à faibles émissions de CO₂, mais aussi les projets axés sur la diminution de la pollution, etc.

environnementales du cadre et son alignement sur les Green Bond Principles 2021 (GBP) élaborés par l'International Capital Market Association (ICMA)¹⁹. Les émissions alignées sur le GBP devraient fournir des références vertes transparentes ainsi qu'une opportunité d'investissement. Conformément à ces principes, Crelan publiera un rapport d'impact et un rapport d'allocation dans le courant de l'année 2024.

La première émission en septembre 2023 et la seconde émission en janvier 2024 ont levé respectivement **600 millions d'euros** et 750 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels. Un aperçu complet de la Green Bond Transaction est disponible dans la [présentation aux investisseurs](#) de janvier 2024.

Crelan as a company

Crelan, comme toute autre institution financière, a un impact et une exposition ESG importants par le biais de ses activités de prêt ; en plus, elle doit également tenir compte de ses propres activités²⁰. En lien avec le climat et l'environnement, la stratégie du groupe est d'être un modèle pour les coopérateurs et les clients et de limiter l'empreinte environnementale de ses propres activités. D'un point de vue social, Crelan applique une approche coopérative pour ses activités, englobant la durabilité sociale, l'éducation et l'engagement sociétal actif. En matière de gouvernance, le groupe agit toujours avec intégrité, par exemple en ce qui concerne la confidentialité des données et la lutte contre le blanchiment d'argent²¹.

De la stratégie à l'action :

1. Émissions de Green Bond

Le GBF, développé en mars 2023, est actuellement en place et a déjà fait l'objet de deux émissions. La première émission en septembre 2023 et la seconde émission en janvier 2024 ont permis de lever respectivement 600 millions d'euros et 750 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels.

2. Amélioration de la divulgation - rapport climatique

Crelan a amélioré ses divulgations sur le climat en rédigeant et en publiant ce rapport climatique, ainsi qu'en améliorant ses autres publications en termes de couverture du climat. En même temps, Crelan se prépare à l'étape suivante, à savoir l'établissement de rapports conformes au CSRD en 2025 (sur l'exercice financier 2024).

3. Engagement des investisseurs

Diverses présentations et conversations avec les investisseurs ont eu lieu et continuent d'avoir lieu afin d'engager le dialogue avec les investisseurs institutionnels sur les risques climatiques et les opportunités pour Crelan.

De la stratégie à l'action :

1. Politique de rémunération

En 2023, Crelan a mis à jour sa **politique de rémunération**. Les indicateurs clés de performance et de risque liés au climat et à l'environnement sont l'un des facteurs qui influencent le niveau de rémunération variable (pour les personnes éligibles à la rémunération variable).

2. Car policy

Depuis octobre 2023, la nouvelle « car policy » de Crelan permet aux employés de choisir uniquement des voitures entièrement électriques.

3. L'éducation et l'engagement

À partir de 2024, tous les employés de Crelan auront la possibilité de participer à des sessions de formation sur le changement climatique, afin de renforcer l'engagement de toutes les équipes à l'égard du rôle que Crelan et eux-mêmes ont à jouer pour aider les clients dans leur démarche de développement de transition durable.

¹⁹ Les Green Bond Principles visent à aider les émetteurs à financer des projets durables et respectueux de l'environnement qui favorisent une économie à zéro émission nette et protègent l'environnement. En recommandant aux émetteurs de rendre compte de l'utilisation du produit des obligations vertes, le GBP promeut un changement radical dans la transparence qui facilite le suivi des fonds alloués aux projets environnementaux, tout en visant simultanément à améliorer les informations sur leur impact estimé. Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

²⁰ L'empreinte environnementale actuelle de Crelan s'élève actuellement à 2 963 tonnes d'émissions pour l'année 2022. De plus amples renseignements sont fournis à la page [Émissions provenant des activités de Crelan](#).

²¹ De plus amples informations sur les initiatives sociales et de gouvernance sont disponibles dans le rapport de durabilité 2023.

L'impact des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de Crelan

L'identification des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme

Comme décrit dans le **Chapitre 1 - Gouvernance**, Crelan a pris **des mesures pour intégrer les considérations liées au climat et à l'environnement (C&E) dans sa stratégie et son modèle d'entreprise**. Outre les changements dans la structure organisationnelle (par exemple, la mise en place d'un ESG SteerCo), une approche ESG plus formalisée a été développée avec un accent initial sur le climat et l'environnement. Dans ce cadre, trois workstreams ont été mis en place pour mettre en œuvre des projets ESG dédiés aux trois piliers au sein de Crelan (mentionnés ci-dessus).

Crelan reconnaît sa responsabilité en matière d'intégration des risques C&E est démontrée par l'élaboration d'un **plan d'action contre les risques climatiques** en 2022, basé sur les treize attentes de la BCE. **Avec** ce plan, le groupe vise à adopter une approche stratégique et une appétence au risque, à adapter ses politiques, ses procédures, ses limites de risque et ses contrôles en conséquence. L'objectif est de parvenir à une intégration globale de C&E et de maintenir **l'accent sur les défis climatiques et la voie vers une économie à faible émission de carbone**. Il s'agit notamment de faire « due diligence » au début d'une relation avec un client, de surveiller l'impact des risques sur les opérations, la position sur le marché et les investissements futurs de Crelan, et d'intégrer les risques liés aux C&E dans le framework pour les prêts, par exemple.

En particulier, le plan d'action met l'accent sur les domaines de la **gestion des risques** (p. ex., l'élaboration de processus pour l'intégration des risques C&E dans les tests de résistance et l'analyse de scénarios, la fourniture de descriptions de risques

bien définies et de KRIs avec des limites appropriées dans le Risk Appetite Framework, et l'examen des processus d'identification et d'évaluation des risques de C&E), les **données et IT** (p. ex., modifications apportées aux systèmes IT pour permettre la collecte et l'agrégation des données C&E, et la mise en place d'un cadre holistique de gouvernance des données) et le **reporting** (p. ex., l'élaboration de rapports sur les risques C&E matériels).

Le processus d'identification et d'évaluation des risques

L'identification spécifique des risques C&E est intégrée dans le cadre global de gestion des risques de Crelan, qui est décrit en détail au **Chapitre 3 - Gestion des risques**. Ce chapitre résume donc l'approche adoptée pour ces risques, en soulignant les éléments clés pour démontrer son intégration globale dans la stratégie de Crelan. Le processus décrit ici se concentre sur les risques et n'inclut pas les opportunités ou les impacts en matière de C&E. Toutefois, à partir de 2025, les deux seront structurellement intégrés, car Crelan adoptera l'approche de la double matérialité afin d'être conforme à la directive CSRD.

Les risques liés au climat et à l'environnement (C&E) sont définis au moyen d'une évaluation de la matérialité. En 2022, un premier exercice a été mené. Ses résultats ont été utilisés comme point de départ pour l'exercice de 2023, puisque cette évaluation a commencé avec la liste des **facteurs de risque C&E identifiés** en 2022. Il a été examiné si chaque facteur de risque pouvait encore être considéré comme matériel et si la liste était exhaustive. De plus, une distinction a été effectuée entre les facteurs de risque physiques et de transition ainsi que par portefeuille (principalement les prêts hypothécaires aux particuliers, les prêts à la consommation et les prêts professionnels).

L'étape suivante a consisté en une évaluation de chaque risque, combinant à la fois une **approche**

quantitative et qualitative. La partie quantitative de l'évaluation représente une **mise à jour importante** par rapport à la méthodologie de 2022 et utilise des scénarios de stress accessibles au public comme point de départ pour différents facteurs de risque C&E, chacun d'entre eux étant calculé et comparé à un seuil de matérialité. Pour les facteurs pour lesquels il était difficile d'élaborer un scénario de stress test, une approche qualitative a été appliquée, en utilisant une matrice SAT/FAT²² pour dériver une quantité d'impact qui peut également être comparée au seuil de matérialité.

Une autre mise à jour importante par rapport à 2022 concerne **les horizons temporels**. Au lieu du court, moyen et long terme, Crelan applique désormais **quatre catégories** pour ajouter plus de granularité :

- Court terme: 1 an
- À court et moyen terme : 1 à 5 ans
- Moyen et long terme : 5 à 10 ans
- Long terme : plus de 10 ans

- Résultats de l'évaluation de la matérialité -

Les résultats de l'évaluation de la matérialité ont mis en évidence deux facteurs de risque qui ont atteint le seuil de matérialité : le **risque de crédit de transition pour les prêts hypothécaires retail** et le **risque de crédit de transition pour les prêts professionnels** (autres que l'agriculture). Cela ne signifie pas pour autant que Crelan ne prend pas **en compte d'autres risques**, mais la priorité se porte sur les risques les plus matériels.

Compte tenu des différents horizons temporels, divers risques liés au climat peuvent se manifester. Tout d'abord, Crelan pourrait être confronté à des défis immédiats liés aux événements météorologiques à **court terme**. Ces événements pourraient avoir un impact sur les actifs physiques et les garanties, comme lors des inondations en Belgique pendant l'été 2021. De plus, les changements rapides de la réglementation liée aux politiques environnementales peuvent nécessiter des adaptations rapides et des mesures de conformité.

Deuxièmement, les risques qui devraient être les plus importants entre un et cinq ans – **à court et moyen terme** – sont les risques de transition. Les changements de politique et la dynamique du marché associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone posent des défis tels que la conformité réglementaire,

les considérations d'investissement, la volatilité des marchés et la résilience opérationnelle. Cependant, on s'attend également à ce que des risques physiques apparaissent, car la fréquence croissante et l'intensité des événements liés au climat aura une incidence sur les valeurs financières associées aux actifs et aux investissements (par exemple, la valeur de marché d'actifs tels que les biens immobiliers). De plus, ils peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, ce qui peut avoir un impact sur la valeur financière des entreprises et les investissements associés à ces chaînes d'approvisionnement.

En outre, à **moyen et long terme**, Crelan doit anticiper les implications des mécanismes et de la législation sur la tarification du carbone, mais aussi, en même temps, les opportunités qui se présenteront pour les investissements dans les développements durables, tels que l'énergie renouvelable et les technologies vertes. De plus, l'évolution des préférences des consommateurs en faveur de produits et de services respectueux de l'environnement deviendra un facteur important influençant la demande à long terme.

Enfin, au-delà de dix ans, à **long terme**, Crelan s'attend à être confrontée au risque d'échouage d'actifs physiques, c'est-à-dire à une dépréciation significative des actifs en raison des impacts environnementaux. La valeur des propriétés résidentielles situées dans des zones à haut risque d'inondation peut, par exemple, diminuer de manière significative. Cela peut avoir un impact négatif sur les prix des logements, reflétant une plus grande perception du risque par les acheteurs potentiels. En outre, la perte de biodiversité représente des risques pour les industries qui dépendent d'écosystèmes diversifiés. De plus, les risques systémiques mondiaux suscitent des inquiétudes car des perturbations économiques et financières de grande ampleur.

²² Une **matrice SAT/FAT** est utilisée par les équipes de gestion des risques opérationnels et de sécurité dans le cadre d'exercices d'évaluation des risques et repose sur deux axes : la **sévérité** et la **fréquence**. Elle permet de calculer un impact financier et de le comparer au seuil de matérialité. Par conséquent, elle permet de classer les facteurs de risque comme matériels, même s'ils ne sont évalués que de manière qualitative.

Robustesse de la stratégie et du modèle d'entreprise vis-à-vis des différents scénarios climatiques

La gestion des risques C&E décrits ci-dessus nécessite une **approche intégrée** dans le cadre de la planification stratégique, les cadres de gestion des risques et les décisions d'investissement de Crelan à tous les horizons temporels. Les tests de résistance des portefeuilles dans le cadre de divers scénarios climatiques, l'évaluation de la vulnérabilité des actifs et l'engagement avec les parties prenantes pour promouvoir des pratiques durables sont des éléments cruciaux d'une gestion proactive des risques, garantissant la **résilience à long terme** de Crelan dans un paysage climatique et environnemental en pleine évolution.

Prise en compte des scénarios climatiques

Les tests de résistance et l'analyse de scénarios sont des processus dynamiques chez Crelan. Les résultats des exercices de test de résistance sont discutés et utilisés dans le **processus de prise de décision** du groupe. En ce qui concerne les risques climatiques et environnementaux (C&E), plusieurs scénarios de stress ont été élaborés, qui sont régulièrement évalués et calculés (par exemple, dans le cadre d'exercices réglementaires tels que l'ICAAP²³/ILAAP ou le plan de relance). Crelan a intégré de tels scénarios pour faire face aux potentiels risques importants associés au changement climatique, par exemple dans le contexte de l'évaluation de la matérialité. L'équipe ERM détermine comment ces résultats²⁴ pourraient affecter les profits et pertes (P&L), les ratios de capital et de liquidité de Crelan. Pour le court et le moyen terme, le groupe s'appuie sur les publications récentes de la **BCE**, tandis que les scénarios présentés par le **Network for Greening the Financial**

System (NGFS)²⁵ sont utilisés pour le long terme. Vous trouverez plus de détails sur ces scénarios dans la description de l'évaluation de la matérialité au **Chapitre 3 – Gestion des risques**.

Cette approche garantit que la planification stratégique du groupe intègre des informations provenant de sources réputées et couvre un large éventail de périodes. Elle permet de gérer de manière proactive les risques liés au climat en fonction de l'évolution des considérations financières et environnementales.

Résilience financière

La matérialité financière est prise en compte dans toutes les actions et décisions prises concernant les sujets de C&E. Plus un sujet peut avoir d'impact financier, plus les actions visant à gérer ce risque important ou à exploiter l'opportunité matérielle sont à l'ordre du jour de Crelan.

Pour les différents piliers, Crelan a identifié les principales causes susceptibles de générer des plus ou moins-values financières, et qui servent de guide pour définir la stratégie ESG. Les risques financiers découlent des thèmes importants qui ont été identifiés dans l'évaluation de la matérialité – comme décrit ci-dessus – et, par la suite, mis en correspondance avec les différents axes de travail de la banque. Dans le cadre de l'exercice stratégique, Crelan a également tenu compte du fait qu'en gérant très bien un risque, des opportunités peuvent également se présenter pour les différents streams.

23 Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) permet aux entreprises d'évaluer leur adéquation des fonds propres et les oblige à mettre en place des techniques appropriées de gestion des risques. La documentation de l'ICAAP en 2023 donne un aperçu de l'évaluation de la matérialité des facteurs de risque C&E sur le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de liquidité. Sur la base des résultats de l'exercice, il est possible de déterminer quels types de scénarios C&E peuvent avoir le plus grand impact sur la banque. La BCE attend des banques qu'elles évaluent l'adéquation des fonds propres à la fois dans des conditions normales et dans des conditions de marché tendues. Par conséquent, Crelan met à jour son cadre de tests de résistance chaque année et applique les scénarios de résistance correspondants dans l'ICAAP de l'année en cours.

24 Les résultats concernent à la fois les risques individuels calculés/évalués dans le cadre de l'évaluation de matérialité et les risques résultant de l'intégration de plusieurs scénarios de stress. Les risques identifiés peuvent se produire séparément ou combinés, ce qui est également pris en compte dans les différents KRIs.

25 Le NGFS est un groupe de banques centrales et de superviseurs qui échangent leurs expériences, partagent les meilleures pratiques, contribuent au développement de la gestion des risques C&E dans le secteur financier et mobilisent les financements traditionnels pour soutenir la transition vers une économie durable. Ils visent à aider le système financier à gérer les risques et à mobiliser des capitaux pour des investissements verts et à faible émission de carbone. Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

	Risques financiers	Opportunités financières
Crelan & customers – Wealth	Perte de chiffre d'affaires due à un manque d'offre de produits adéquats	Attirer de nouveaux clients grâce à des conseils personnalisés
Crelan & customers – Retail & Business	Perte de crédit sur le financement de clients qui souffrent de la transition durable	Augmentation des volumes de prêts en raison des projets de transition pour les clients existants et nouveaux + diminution des pertes sur les créances
Crelan & institutional parties	Amendes ou exigences de fonds propres accrues en cas de non-conformité + pas d'accès (avantageux) aux marchés des capitaux	Un accès (moins cher) aux marchés de capitaux pour le financement de la transition
Crelan as a company	Allégations de greenwashing entraînant une réputation négative ou des amendes	Forte réputation de la marque, ce qui permet d'attirer des talents et des partenariats commerciaux

Tableau 4 - Risques et opportunités financiers identifiés lors de l'exercice stratégique

Intégrer la stratégie au climat et à l'environnement dans des initiatives concrètes

Dans la section ci-dessus, il a été décrit comment les risques et les opportunités de C&E nécessitent une approche intégrée et comment la résilience financière est reflétée dans la stratégie et la prise de décision de Crelan.

Cette dernière partie examine les conséquences des risques et des opportunités de C&E de manière plus concrète et met en lumière plusieurs initiatives prises par le groupe, suivant la même structure que ci-dessus, en s'appuyant sur les trois workstreams de Crelan (Crelan & customers, & institutional parties et as a company). Une partie de ces initiatives est liée au **portefeuille retail et professionnel** de Crelan. L'ordre de priorité de certains risques C&E dépendait de leur **impact matériel** sur le portefeuille et de sa taille relative **dans le contexte plus large du groupe**. En conséquence, en 2023, l'accent a été mis sur l'évaluation du risque de crédit associé au portefeuille retail, suivie d'un examen des risques similaires au sein du portefeuille professionnel.

Crelan & customers – Wealth

- Offre d'investissement durable-

La grande majorité des produits de Crelan **sont gérés selon des critères ESG**, ce qui signifie que les entreprises de ces instruments financiers sont évaluées et comptabilisées en permanence en termes d'impact environnemental, de politique sociale et de bonne gouvernance. Pour ses produits d'investissement, Crelan collabore avec Amundi Asset Management²⁶, Econopolis Wealth Management et AXA Invest Managers, qui appliquent des critères de durabilité dans leurs politiques d'investissement. Par ailleurs, BNP Paribas Asset Management Belgium gère les fonds d'épargne-pension Crelan, en intégrant une politique d'investissement durable. Crelan vise ainsi à s'assurer que ses offres d'investissement sont alignées sur son engagement en faveur de pratiques responsables et durables.

Actuellement, 87,2% de l'offre d'investissement de Crelan²⁷ est classée dans l'article 8 de la SFDR (produits qui promeuvent des investissements ou des projets ayant des caractéristiques environnementales ou sociales positives et des principes de bonne gouvernance) ou dans l'article 9 (produits qui visent un objectif principal d'investissement durable ; une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social). Les 12,8 % restants sont des produits

²⁶ Avec plus de 796 milliards d'euros d'investissements responsables sous gestion, Amundi AM peut être considéré comme un pionnier dans ce domaine. Cet acteur vise en permanence l'amélioration de sa démarche durable et se concentre notamment sur le développement de nouvelles solutions durables liées à la neutralité carbone.

²⁷ Le pourcentage reflète les produits de Crelan & ABB.

relevant de l'article 6 : des produits sans objectif d'investissement durable ni investissements dans des actifs présentant des avantages environnementaux ou sociaux. Ces produits appliquent des critères d'exclusion minimaux, mais dans une mesure limitée. Le groupe a l'intention de supprimer ces produits de son offre, mais souhaite donner aux gestionnaires d'actifs la possibilité de les transformer en produits de l'article 8 de la SFDR.

- Transparence et conseils sur-mesure -

Crelan considère qu'il est indispensable de **fournir des informations correctes et précises aux clients** dans le cadre du conseil en investissement et de la distribution de produits d'investissement. C'est pourquoi Crelan accorde la plus grande importance au suivi des réglementations telles que le **Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)**, qui stipule des exigences minimales de transparence – décrites dans l'introduction. Le SFDR exige des acteurs des marchés financiers et des conseillers qu'ils décrivent les Principal Adverse Impacts (PAI) dans les informations précontractuelles, en se référant aux effets négatifs qui sont (probablement) significatifs sur les facteurs de durabilité, causés, aggravés par ou directement liés aux décisions et conseils d'investissement. Deuxièmement, les produits d'investissement doivent être classés comme suit : article 6 (produits sans règles de durabilité dans leur processus d'investissement), article 8 (produits qui tiennent compte de considérations environnementales ou sociales et, par conséquent, pour lesquels des critères ESG sont pris en compte dans la stratégie d'investissement) ou article 9 (produits ayant un objectif de durabilité explicite, s'efforçant d'avoir un impact mesurable dans leur politique d'investissement). En 2023, 87,2% des produits d'investissement proposés par Crelan²⁸ relevaient de l'article 8 ou de l'article 9, ce qui signifie que ces instruments financiers incluent la durabilité dans une certaine mesure ou en tant qu'objectif d'investissement concret.

Crelan ne se contente pas d'être transparent vis-à-vis de ses clients, le groupe attache également une grande importance au **conseil sur mesure**. Des informations détaillées sur les produits d'investissement durables doivent être communiquées et intégrées dans les discussions entre les conseillers et les investisseurs afin de s'assurer que les investisseurs ont une compréhension suffisante de la nature durable de ces produits. À cet égard, la **Markets in Financial Instruments Directive (MiFID)**²⁹ est essentielle. Conformément à cette directive européenne, les établissements financiers qui fournissent des conseils

en investissement sont tenus de déterminer les préférences de leurs clients en matière de durabilité dans le cadre des évaluations d'adéquation. Les clients doivent déclarer leurs souhaits sur le pourcentage minimum d'investissements durables dans les produits qui leur sont recommandés. En outre, ils peuvent également indiquer les questions de PAI qu'ils jugent importantes. Sur la base de ces informations, demandées par le biais d'un questionnaire MiFID, Crelan fait correspondre le profil de risque de chaque investisseur avec ses préférences en matière de durabilité, ce qui fournit une base pour des **conseils d'investissement sur mesure**.

Crelan & Clients – Retail & Business

- Approche environnementale dans la politique de crédit -

En tant que groupe bancaire coopératif 100% belge, Crelan s'efforce de construire une **relation à long terme avec ses clients**. À cet objectif s'ajoute désormais une nouvelle dimension, à savoir la promotion d'un partenariat résilient au changement climatique. Le groupe s'est toujours soucié de proposer des produits simples et transparents et poursuit cette approche tout en intégrant la durabilité.

La politique générale de crédit de Crelan est validée annuellement par le Conseil d'Administration et contient les principes d'octroi de crédits. Crelan **prend en compte les facteurs ESG** et vise à éviter l'impact négatif sur l'environnement et la société. Pour le segment professionnel, l'accent a été mis davantage sur l'impact des prêts sur le changement climatique et l'environnement, par exemple par **des exclusions explicites**. La politique de crédit ne permet pas de financer des jets privés, des institutions et des entreprises impliquées dans l'extraction de pétrole, de charbon et de gaz, des entreprises ou des activités de commerce d'espèces menacées, et des entreprises qui ne respectent pas les normes environnementales pertinentes ou qui enfreignent la législation environnementale.

Du côté retail, des exigences financières supplémentaires sont fixées pour le financement de l'achat d'un bien immobilier labellisé PEB E, F ou G. À ce titre, Crelan souhaite encourager ses clients à rénover leurs biens de manière durable et, par conséquent, à améliorer leur performance énergétique. Pour financer ces rénovations durables, les propriétaires peuvent soit avoir recours à leur épargne existante, soit contracter un emprunt

28 Le pourcentage reflète les produits de Crelan & ABB.

29 L'intégration des préférences en matière de durabilité dans la directive MiFID est une nouveauté depuis août 2022. Retrouvez le règlement [ici](#).

complémentaire. Une action mise en place par Crelan à ce sujet est le lancement d'une « **offre de rénovation verte** », ciblant les jeunes clients pour financer des rénovations visant à améliorer la performance énergétique des logements.

Par ailleurs, Crelan a également développé une « **offre de crédit vert** ». Grâce à l'**ECO-Energy Financing**, les clients belges peuvent bénéficier de prêts à tempérament à un taux d'intérêt avantageux destinés à des investissements dans l'efficacité énergétique, à des investissements dans l'énergie verte, à des travaux d'isolation, à l'installation de robinets thermostatiques et d'interrupteurs et à des audits énergétiques. Un outil digital sera mis à la disposition des agents pour guider les clients retail à travers les possibilités de rénovation de leur propriété. En fonction des paramètres d'un bien, l'outil calcule les coûts de rénovation et les gains d'efficacité énergétique. En 2023, le financement ÉCO-Énergie représentait 54,4% de l'ensemble des prêts immobiliers à tempérament.

Il est important de mentionner que l'exploitation des avantages de ces produits pour financer la transition du marché de l'immobilier résidentiel est, dans une certaine mesure, entravée par le manque de données de haute qualité. Les données PEB sont difficilement accessibles pour notre portefeuille de prêts existant, ce qui nous empêche de contacter les bons clients pour discuter d'une éventuelle amélioration de l'efficacité énergétique de leur propriété.

En 2023, Crelan a lancé un projet pour augmenter de manière significative les données PEB de son portefeuille de crédits.

En outre, Crelan encourage les clients à acheter des « véhicules ECO », définis comme des voitures hybrides (complètes ou rechargeables), des voitures ou des motos électriques, ou des voitures alimentées à l'hydrogène ou au gaz naturel. Le groupe propose une **structure tarifaire distincte moins chère** pour les véhicules neufs ou âgés de 36 mois maximum. En 2023, les véhicules écologiques représentaient 13,1 % de la production totale de crédits automobiles.

- Mesures de soutien -

Crelan reconnaît ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique et explore les moyens par lesquels nous pouvons contribuer à une économie neutre en carbone d'ici 2050. En général, nous voulons devenir un **contributeur éco-conscient** à la société. C'est dans cette optique et compte tenu des liens étroits que Crelan entretient avec le secteur agricole et horticole belge depuis sa création en 1937, que la banque entreprend un certain nombre d'initiatives durables dans ce secteur.

Tout d'abord, il s'agit de **mesures de soutien face aux événements liés au climat**. La **sécheresse étant une conséquence du changement climatique avec un fort impact sur les entreprises agricoles et horticoles, Crelan a apporté** un soutien à ses clients pour contrer leurs pertes dues à la sécheresse. La banque a offert la possibilité de **suspendre le remboursement du capital des prêts pendant un an** afin d'alléger temporairement la pression sur les flux de trésorerie des clients. En cas d'autres catastrophes naturelles à l'avenir, Crelan pourrait à nouveau mettre en œuvre des mécanismes comme celui-ci.

Deuxièmement, Crelan a participé aux **mesures de soutien à l'énergie** que le gouvernement et le secteur bancaire ont mises en place pour les ménages qui ont connu des difficultés temporaires en raison de l'augmentation des factures d'énergie. Le groupe est même allé plus loin et a également étendu l'assistance aux clients professionnels. À la fin de l'année 2022, il a été annoncé que les clients professionnels qui voient leur situation de trésorerie sous pression – en raison de la hausse des prix de l'énergie – peuvent demander un crédit énergétique spécialement développé avec des conditions spécifiques. Même s'il s'agit d'une mesure de soutien ponctuelle, les clients ont toujours la possibilité de discuter de leur situation financière avec la banque. Crelan s'efforcera de soutenir ses clients, par exemple en leur accordant un prêt supplémentaire pour leur fonds de roulement.

Crelan & institutional parties

- Offre d'investissement durable pour les investisseurs institutionnels -

Crelan émet une gamme d'euro-obligations, en se concentrant également sur les « **obligations vertes** », qui peuvent inclure des obligations et des billets de trésorerie sous différents formats pour financer et/ou refinancer des prêts verts présentant un avantage environnemental, comme décrit ci-dessus dans la section sur le **Green Bond Framework**.

Les fonds serviront à financer et à refinancer, en tout ou en partie, des prêts existants et futurs destinés à **financer des projets de bâtiments écologiques et de transport propre**. De cette façon, Crelan vise à contribuer à l'atténuation au changement climatique.

Crelan as a company

- Portefeuille d'investissement propre -

Dans le cadre de sa **gestion des liquidités**, Crelan gère un **portefeuille d'investissements** en tant que High Quality Liquid Assets («HQLA»). Des procédures sont suivies et une liste d'exclusion est appliquée pour s'assurer que les investissements sont éthiques et alignés sur nos critères de durabilité, en mettant l'accent sur le climat et l'environnement. Une agence de notation ESG indépendante fournit des données ESG des émetteurs au département 'Balance Sheet Management'. Les investissements ayant obtenu le meilleur score ESG sont sélectionnés. Pour les obligations d'entreprises, cela signifie un score de A (MSCI), 10-20 (Sustainalytics) ou 70 % (S&P Global). De plus, les émetteurs sont exclus sur base de la liste d'exclusion du Fonds de pension du gouvernement norvégien Global (GPIFG)³⁰ et d'une évaluation des émetteurs dont les valeurs ou les méthodes de production ne correspondent pas aux valeurs éthiques promues par Crelan. Cette évaluation conduit à l'exclusion des entreprises qui enfreignent les directives de l'OIT ou de l'OCDE (par exemple, le travail des enfants ou la discrimination), les entreprises qui sont liées – par exemple – au secteur du tabac, de l'huile de palme non certifiée, de la déforestation illégale et de l'extraction du charbon,

et les entreprises impliquées dans la production d'armes, les jeux de hasard, les activités illégales, etc.

Les obligations souveraines du portefeuille d'investissement propre sont actuellement limitées aux obligations de la zone euro³¹. Tant que cette limitation existe, il n'est pas nécessaire d'adopter des lignes directrices similaires à celles qui s'appliquent aux obligations d'entreprise.

- Contributions à la société -

Crelan reconnaît ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique et explore les moyens de contribuer à une économie neutre en carbone d'ici 2050. En général, Crelan vise à devenir un **contributeur éco-conscient** à la société. Outre l'accent mis sur ses liens avec le secteur agricole et horticole, le groupe met également l'accent sur son caractère coopératif. Crelan est convaincue qu'au-delà de son rôle de conseiller financier, elle a aussi un **engagement social** à remplir. Avec la **CrelanCo Foundation**, la banque s'inscrit dans une tradition de soutien à des projets socialement pertinents et durables. **Chaque année, le CrelanCo Foundation sélectionne et soutient financièrement un certain nombre d'initiatives, en tenant compte également des éléments environnementaux**³².



³⁰ <https://www.nbim.no/en/responsible-investment/ethical-exclusions/exclusion-of-companies/>

³¹ Allemagne, France, Belgique, Pays-Bas et Autriche.

³² Les conditions complètes de candidature sont disponibles sur le site de Crelan.

Aperçu général des sujets importants, des approches et des actions clés

À la fin de ce chapitre, une vue d'ensemble est fournie pour mettre en évidence les sujets jugés importants dans l'évaluation de la matérialité. Pour chaque sujet important, la vue d'ensemble montre quelle

approche spécifique est utilisée pour gérer le sujet et quelles mesures concrètes ont été prises.

Sujet matériel	Approches	Actions clés
Risque de crédit de transition pour les prêts professionnels	Intégrer les facteurs ESG dans le risque de crédit et dialoguer avec les clients sur les sujets ESG	<ul style="list-style-type: none"> ESG scoring <p>Pour plus de détails sur la notation ESG, consultez ce lien.</p>
Risque de crédit de transition pour les prêts aux particuliers	Financer la transition	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du processus de collecte des données PEB pour les nouveaux prêts et les prêts existants Exigences budgétaires pour le financement d'immeubles portant un label PEB E, F ou G Offre de crédit vert Financement éco-énergie Facilitation de l'achat de voitures neuves moins polluantes <p>Pour plus de détails sur ces actions, voir Approche environnementale dans la politique de crédit</p>
Risque de crédit de transition pour les particuliers et les professionnels	Proposer des solutions aux clients qui ont éprouvé des difficultés en raison des prix élevés de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Suspension du remboursement du capital des prêts hypothécaires à titre de mesure d'accompagnement <p>Pour plus de détails sur ces actions, voir Approche environnementale dans la politique de crédit et Mesures de soutien</p>

Tableau 5 - Aperçu général des sujets matériels, des approches et des actions clés



Chapitre 3 Gestion des risques



La gestion des risques est une activité clé dans toute entreprise. Une gestion complète et efficace des risques est nécessaire pour une croissance rentable à long terme et renforce la confiance de toutes les parties prenantes concernées. Étant donné qu'une gestion saine des risques nécessite des mises à jour régulières, Crelan modifie continuellement son cadre de gestion des risques, en tenant compte des nouvelles lois, de l'évolution des normes du marché, de l'expérience quotidienne et des modifications apportées aux opérations de Crelan.

Dans ce contexte, l'identification, l'évaluation

et la gestion des risques liés au climat sont essentielles. Il est important qu'il y ait une gestion adéquate des risques C&E et qu'elle soit intégrée dans le cadre global de gestion des risques. De plus, la gestion des risques liés au climat doit être revue et mise à jour régulièrement, à l'instar du cadre général des risques.

Dans ce chapitre, les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont décrits. De plus, cette section documente la manière dont la gestion des risques liés au climat est intégrée dans le cadre général de gestion des risques de Crelan, offrant ainsi une vue d'ensemble complète.

Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat

Le concept de « **risques ESG** » a gagné en importance au cours des dernières années en raison de la prise de conscience croissante de la durabilité au sein de la société et du monde financier. Les risques ESG sont définis comme des risques **ayant un impact financier négatif réel ou potentiel sur l'institution en raison d'aspects environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance sur ses investissements, ses contreparties, ses actifs propres et ses opérations**. Pour limiter ces effets, les institutions financières développent des méthodes de mesure et de suivi des risques ESG. Au cours des dernières années, Crelan a développé diverses initiatives liées au climat, l'une d'entre elles étant la gestion des risques liés au climat et à l'environnement (C&E).

Définition des risques climatiques et environnementaux

Les risques C&E sont les risques d'impact financier négatif sur l'institution, découlant des conséquences

actuelles ou futures du changement climatique ou de la dégradation de l'environnement sur ses contreparties, ses actifs investis, ses propres actifs ou ses opérations. Ces risques peuvent être divisés en deux groupes : **les risques physiques** et **les risques de transition**.

Risques physiques

Les risques physiques sont les risques **d'impact financier négatif sur l'établissement découlant des conséquences actuelles ou futures d'un changement climatique et d'une dégradation de l'environnement**, sur ses contreparties, ses actifs investis, ses propres actifs ou ses opérations. Il s'agit notamment des risques liés à des phénomènes météorologiques extrêmes fréquents - **risques physiques aigus** - et des risques liés aux changements progressifs du climat - **risques physiques chroniques**.

Risques liés à la transition

Les risques de transition désignent **les pertes**

financières de l'institution qui peuvent résulter (in)directement du processus d'ajustement vers une économie à faibles émissions de carbone et plus durable sur le plan environnemental sur ses contreparties, ses actifs investis, ses propres actifs ou ses opérations. Les risques liés à la transition comprennent les **risques liés aux politiques et à la réglementation**, les **risques technologiques**, les risques liés aux **changements du marché** et les **risques liés à l'évolution de la confiance des consommateurs et des investisseurs**.

Risques spécifiques au secteur financier

Pour le secteur financier, les risques liés au changement climatique ont un effet multiplicateur sur les risques classiques que sont le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque de perte si un emprunteur ne rembourse pas un prêt. Chez Crelan, ce type de risque peut survenir aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

- Crédits hypothécaires : risque de transition -

La **performance énergétique** joue un rôle de plus en plus important dans la valorisation d'une résidence. Les maisons dont la valeur du certificat PEB est faible peuvent **perdre de la valeur** à l'avenir, ce qui a un impact sur le niveau de la perte en cas de défaut (LGD-loss given default). La consommation supplémentaire d'énergie pour ce type de logement peut également avoir un impact négatif sur la capacité à payer (CTP-capacity to pay) et la probabilité de défaut (PD-probability of default), compte tenu de la **forte hausse des prix de l'énergie**³³. Comme cela est lié aux mesures de transition vers une économie à faibles émissions de carbone, il s'agit d'un risque de transition.

- Crédits professionnels : risque de transition -

Le risque le plus important est l'**impact de diverses initiatives législatives** qui ont une incidence sur les modèles d'entreprise des clients, comme une taxe sur le carbone. À l'instar des prêts hypothécaires, cela est également lié aux mesures de transition vers une économie à faibles émissions de carbone et, par

conséquent, à un risque de transition.

- Hypothèques et prêts professionnels : risque physique -

Des conditions météorologiques plus extrêmes dues au changement climatique peuvent **avoir un impact sur la probabilité de défaut de paiement (PD) et la capacité de payer (CTP)**. Les dommages causés par des événements tels que des inondations extrêmes peuvent obliger les clients à utiliser leur budget pour les primes d'assurance et les réparations nécessaires, ce qui met à rude épreuve les PD et les CTP. De plus, la **valeur des garanties de prêt** diminue également.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels sont définis comme le risque de pertes découlant de processus, de personnes et de systèmes internes inadéquats ou défaillants ou d'événements externes. Le risque opérationnel comprend à la fois les risques juridiques et les risques de réputation et est intégré à tous les produits et activités bancaires. La mise en œuvre adéquate et en temps opportun des exigences en matière de reporting et des attentes en matière de surveillance est cruciale pour les institutions financières et implique également de prêter attention à la disponibilité de données de haute qualité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entreprise ne dispose pas de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations financières à temps. Le risque de liquidité peut, entre autres, provenir d'un événement météorologique aigu de grande ampleur, déclenchant des **retraits d'espèces** et **une suspension temporaire des remboursements de prêts**, en raison de l'incapacité de payer car les clients doivent investir pour réparer les dommages. Dans un scénario encore plus extrême, le changement climatique pourrait entraîner **une perte de valeur des actifs ou déclencher une dévaluation** des actifs, entraînant des pertes sur les bilans des banques, perturbant l'infrastructure financière et, par conséquent, affectant négativement la liquidité des banques. Par exemple, le changement climatique entraînant des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses, des événements tels que de fortes pluies peuvent entraîner un risque plus élevé de dommages matériels dans certaines régions de Belgique. Des périodes prolongées de fortes pluies peuvent

³³ La hausse des prix de l'énergie a été considérée comme un scénario très probable étant donné qu'elle s'est déjà matérialisée en 2023. La guerre russe en Ukraine a mis en évidence les risques et les coûts liés à la forte dépendance aux énergies fossiles, dont les prix et l'approvisionnement sont extrêmement volatils dans un environnement géopolitique incertain. S'inscrivant dans des considérations liées au changement climatique, ces éléments devraient pousser les entreprises européennes vers une transition immédiate et accélérée.

entraîner des inondations dans les zones urbaines, causant des dommages importants aux propriétés résidentielles et commerciales. En conséquence, la valeur de l'immobilier dans ces régions pourrait fortement diminuer, ce qui, à son tour, pourrait déclencher une dévaluation des actifs immobiliers détenus par les institutions financières. Lorsque les banques sont confrontées à la dévaluation de leurs actifs, des pertes peuvent apparaître dans leurs bilans, ce qui a un impact sur leur santé financière globale.

Pour les banques qui s'appuient sur des investisseurs institutionnels pour financer une partie de leur activité, **un problème de réputation** ou **l'absence d'objectifs clairs en matière de durabilité** peuvent **réduire l'accès au marché** et ainsi empêcher le refinancement, ce qui entraîne également un problème de liquidité.

Risque de marché

Les risques de marché sont des risques associés à des pertes potentielles dues à des changements dans les conditions du marché. La **valeur** des investissements peut varier, car les émetteurs d'obligations ou d'actions sont également soumis au risque climatique, ce qui entraîne des **fluctuations de la valeur de marché**. Les obligations émises par des entreprises actives dans des secteurs à forte intensité de carbone, par exemple, sont exposées à des risques de marché accrues en raison de l'augmentation des taxes sur le carbone. Les réglementations étant de plus en plus axées sur les questions environnementales, les entreprises de ces secteurs risquent d'être confrontées à des charges financières plus lourdes et de devoir faire face aux implications financières de l'augmentation des taxes sur le carbone. Par conséquent, la valeur de marché des obligations de ces entités peut fluctuer en fonction de l'évolution du paysage réglementaire et de politiques environnementales plus strictes, exposant les investisseurs aux risques de marché.

Évaluation de la matérialité pour identifier, mesurer et évaluer les risques liés au climat et à l'environnement (C&E)

Tout au long de l'année 2023, Crelan a progressé dans l'élaboration de la stratégie C&E. Elle est fondée sur une évaluation approfondie de la **matérialité**

des facteurs de risque C&E. Dans le **Chapitre 2 - Stratégie**, ce processus a été décrit de façon résumée. Vous trouverez ci-dessous une description complète et détaillée. Bien que ce rapport se concentre sur l'exercice de 2023, nous commençons la description par un résumé de l'année 2022 pour démontrer les progrès qui ont été réalisés. Nous soulignons également que cet exercice continuera d'évoluer à mesure que nous (et le reste de la société) continuerons d'acquérir des connaissances sur les risques liés au climat et à l'environnement.

2022

En 2022, Crelan a réalisé une première évaluation qualitative de la matérialité des risques de crédit, opérationnels, de liquidité et de marché. L'évaluation s'est appuyée sur un certain nombre de **scénarios qualitatifs de risque C&E**, adaptés à l'activité de Crelan.

Les scénarios C&E ont été discutés lors d'ateliers dédiés avec les experts des équipes de gestion des risques et des équipes commerciales des trois entités de Crelan (Crelan, ABB et Europabank). Deux axes – **la probabilité et l'impact financier** – ont été pris en compte à court terme (0-3 ans), moyen terme (4-10 ans) et long terme (au-delà de 10 ans). Chaque facteur de risque s'est vu attribuer une note « faible », « moyen », « élevé » ou « très élevé » sur les deux axes. Le cas échéant, les actions en cours et les processus existants ont été considérés comme des mesures d'atténuation des risques.

2023

L'évaluation de la matérialité a eu lieu en septembre-novembre 2023 et a commencé **à partir de la liste des facteurs de risque C&E identifiés en 2022**. Au cours de cette évaluation, Crelan a examiné si chaque facteur de risque figurant sur la liste pouvait encore être considéré comme matériel (compte tenu des preuves factuelles qu'il était matériel ou non) et si la liste était exhaustive (si de nouveaux facteurs ou des facteurs complémentaires doivent être inclus). En outre, les facteurs de risque de la liste ont été divisés en facteurs de risque physiques et de transition ainsi que par portefeuille (principalement les prêts hypothécaires aux particuliers, les prêts à la consommation et les prêts professionnels (agricoles et autres)). L'accent géographique a été mis sur la Belgique, car la quasi-totalité des expositions de Crelan proviennent de ce pays.

Cette première étape d'identification des risques a conduit à une mise à jour de l'aperçu des risques et des facteurs de risque, qui est présentée ci-dessous. L'étape suivante a consisté à évaluer les sujets en bleu de manière qualitative. Les sujets en orange ont fait l'objet d'une évaluation quantitative.

Risque de transition

Risque affecté	Portefeuille touché	Narration (scénario de stress)
Risque de crédit	Prêts hypothécaires aux particuliers	Hausse des prix de l'énergie, accélération des investissements
	Agriculture	
	Autres prêts professionnels	
	Prêts à la consommation (PAT)	
Risque de marché	Portefeuille souverain	Élargissement des spreads
Risque de liquidité	Prêts hypothécaires aux particuliers	Pas assez d'actifs éligibles sous le Green Bond Framework
	Prêts hypothécaires aux particuliers	Nouvelle réglementation ayant une incidence sur l'éligibilité des actifs en tant que HQLA (High-Quality Liquid Assets) par le biais de la titrisation
	Prêts hypothécaires aux particuliers	Valeur insuffisante pour les actifs couverts par le Covered Bond Program
	Prêts hypothécaires aux particuliers	Modification des conditions d'éligibilité des garanties par la banque centrale ³⁴
Risque opérationnel	Tous les portefeuilles	Surveillance accrue et pression temporelle avec des amendes réelles
	Externe	Greenwashing par les vendeurs/prestataires
	Agriculture	Impact de réputation pour les clients et le personnel en raison d'un financement à forte intensité d'azote

Tableau 6 - Risques liés à la transition/facteurs de risques

³⁴ Si la banque centrale n'acceptait plus les obligations d'État « traditionnelles » comme garantie, cela aurait un impact sur la position de liquidité de la banque, car la capacité de la banque à emprunter de l'argent à la banque centrale serait considérablement compromise. Cependant, étant donné que les obligations souveraines sont d'importantes sources de financement pour les pays, il est très peu probable que la banque centrale prenne une décision aussi radicale. Alors que la probabilité d'acceptation des obligations d'entreprises pourrait être considérée comme légèrement plus élevée, la taille de ce portefeuille est beaucoup plus faible que celle des obligations d'État pour Crelan, ce qui limite son impact relatif sur cet axe (probabilité lointaine).

Risque physique

Risque affecté	Portefeuille touché	Narration (scénario de stress)
Risque de crédit	Prêts hypothécaires aux particuliers	Inondations
	Agriculture	
	Autres prêts professionnels	
	Prêts à la consommation (PAT)	
	Prêts hypothécaires aux particuliers	Sécheresse
	Agriculture	Sécheresse
	Autres prêts professionnels	
	Prêts à la consommation (PAT)	Sécheresse
Risque de marché	Portefeuille souverain	Élargissement des spreads
Risque de liquidité	Dépôts de détail et de gros	Prélèvement de fonds en raison d'inondations
	Prêts hypothécaires aux particuliers	Pas assez d'actifs éligibles selon le Green Bond Program
Risque opérationnel	Tous les portefeuilles	Événements à risque physique, affectant la résilience opérationnelle
	Événement de piratage informatique	Événement de piratage informatique

Tableau 7 - Risques physiques/facteurs de risques

La liste définitive des risques identifiés à évaluer a été modifiée par rapport à 2022, les sujets suivants ayant été jugés **immatériels** :

Risque de transition

Risque affecté	Portefeuille touché	Narration (scénario de stress)	Raison de l'immatérialité
Risque de marché	Obligations d'entreprises	Stress sur le portefeuille des obligations d'entreprises	Aucune obligation d'entreprise dans le portefeuille de Crelan à la fin de l'année 2023
	Portefeuille d'obligations sécurisées	Stress sur le portefeuille d'obligations sécurisées	Aucune obligation sécurisée dans le portefeuille de Crelan au moment de l'exercice de matérialité
Risque de liquidité	Prêts hypothécaires aux particuliers	Absence de Green Bond Framework, ce qui entrave l'accès des investisseurs institutionnels	Crelan a mis en place un GBF actif

Tableau 8 - Risques de transition immatériels

Risque physique

Risque affecté	Portefeuille touché	Narration (scénario de stress)	Raison de l'immatérialité
Risque de crédit	Portefeuille de prêts hypothécaires aux particuliers	Autres (tempêtes/ canicules/ incendies de forêt)	Sur la base d'informations accessibles au public, la probabilité et la gravité de ces événements en Belgique ne sont pas suffisamment importantes pour être significatives pour Crelan.
	Agriculture		
	Autres prêts professionnels		
	Prêts à la consommation (LOA)		
Risque de marché	Obligations d'entreprises	Stress sur le portefeuille des obligations d'entreprises	Aucune obligation d'entreprise dans le portefeuille de Crelan à la fin de l'année 2023
	Portefeuille d'obligations sécurisées	Tensions sur le portefeuille d'obligations sécurisées	Aucune obligation sécurisée dans le portefeuille de Crelan à la fin de l'année 2023

Tableau 9 - Risques physiques immatériels

En ce qui concerne la mesure et l'évaluation des risques identifiés, Crelan a revu son approche, car il est important d'examiner et de confirmer les définitions et les seuils de matérialité sur une base annuelle. La mise à jour de 2023 a été motivée par trois lacunes par rapport à 2022 :

1. Même si la banque a identifié de manière exhaustive les principaux facteurs de risque en appliquant de manière cohérente une approche qualitative dans sa matrice de matérialité, il manquait une approche **quantitative**.
2. Il était nécessaire d'établir une **distinction** et de définir clairement les impacts à court, moyen et long terme sur le profil de risque.
3. La banque a jugé nécessaire d'étayer davantage l'**immatérialité** de certains facteurs de risque.

La mise à jour de 2023 a donné lieu à trois mises à jour importantes :

1. Quatre horizons temporels distincts sont maintenant appliqués pour ajouter plus de granularité : court terme pendant 1 an, court à moyen terme pendant 1 à 5 ans, moyen à long terme pendant 5 à 10 ans et long terme pendant plus de 10 ans.
2. Une approche quantitative est conceptualisée car l'impact est maintenant calculé pour chaque facteur de risque, à partir de scénarios de stress accessibles au public pour différents facteurs de risque C&E. L'impact est comparé à un seuil de matérialité, exprimé en % des CET135 (pour l'impact sur la solvabilité) et en % du coussin de liquidité³⁶ (pour l'impact sur le LCR).
3. Pour les risques pour lesquels un scénario de stress est difficile à quantifier, une approche qualitative est utilisée. De plus, la matrice SAT/FAT³⁷ est appliquée afin d'en déduire un montant d'impact qui peut ensuite être comparé au seuil de matérialité.

³⁵ Les Common Equity Tier 1 font référence aux fonds propres ordinaires de catégorie 1, composés principalement d'actions ordinaires détenues par une banque ou une autre institution financière. L'ECT1 est une mesure de fonds propres introduite en 2014 par mesure de précaution pour protéger l'économie d'une crise financière.

³⁶ Le LCR-Liquidity Coverage Ratio est le ratio de liquidité à court terme, c'est-à-dire la proportion d'actifs très liquides détenus par les institutions financières, afin d'assurer leur capacité continue à faire face à leurs obligations à court terme.

³⁷ Une matrice SAT/FAT est utilisée par les équipes de gestion des risques opérationnels et de sécurité dans le cadre d'exercices d'évaluation des risques et repose sur deux axes : la sévérité et la fréquence. Il permet de calculer un impact financier et de le comparer au seuil de matérialité. Par conséquent, il permet de classer les facteurs de risque comme importants, même s'ils ne sont évalués que de manière qualitative.

- Scénarios climatiques -

Des scénarios de stress pour différents facteurs de risque de C&E sont utilisés comme base pour l'approche quantitative. Différents scénarios ont été sélectionnés pour différents horizons temporels.

À long terme, deux scénarios définis par le **Network for Greening the Financial System (NGFS)**³⁸ sont utilisés comme référence clé : le scénario politique actuel et le scénario de transition différée (phase III).³⁹ Ces scénarios incluent généralement différentes trajectoires de réchauffement climatique, avec les développements socio-économiques et politiques associés. Le tableau ci-dessous décrit les caractéristiques des deux scénarios. Les graphiques illustrent la position des scénarios sur deux axes : le risque de transition et le risque physique.

	Scénario des politiques actuelles	Scénario de transition retardée
Ambition politique	3°C	1,6°C
Réaction politique	Aucun	Retardé
Changement technologique	Faible changement	Lent/rapide changement
Élimination du dioxyde de carbone	Faible utilisation	Faible à moyenne utilisation
Variation des politiques régionales	Faible variation	Forte variation

Tableau 10 - Caractéristiques du scénario des politiques actuelles et du scénario de transition retardée

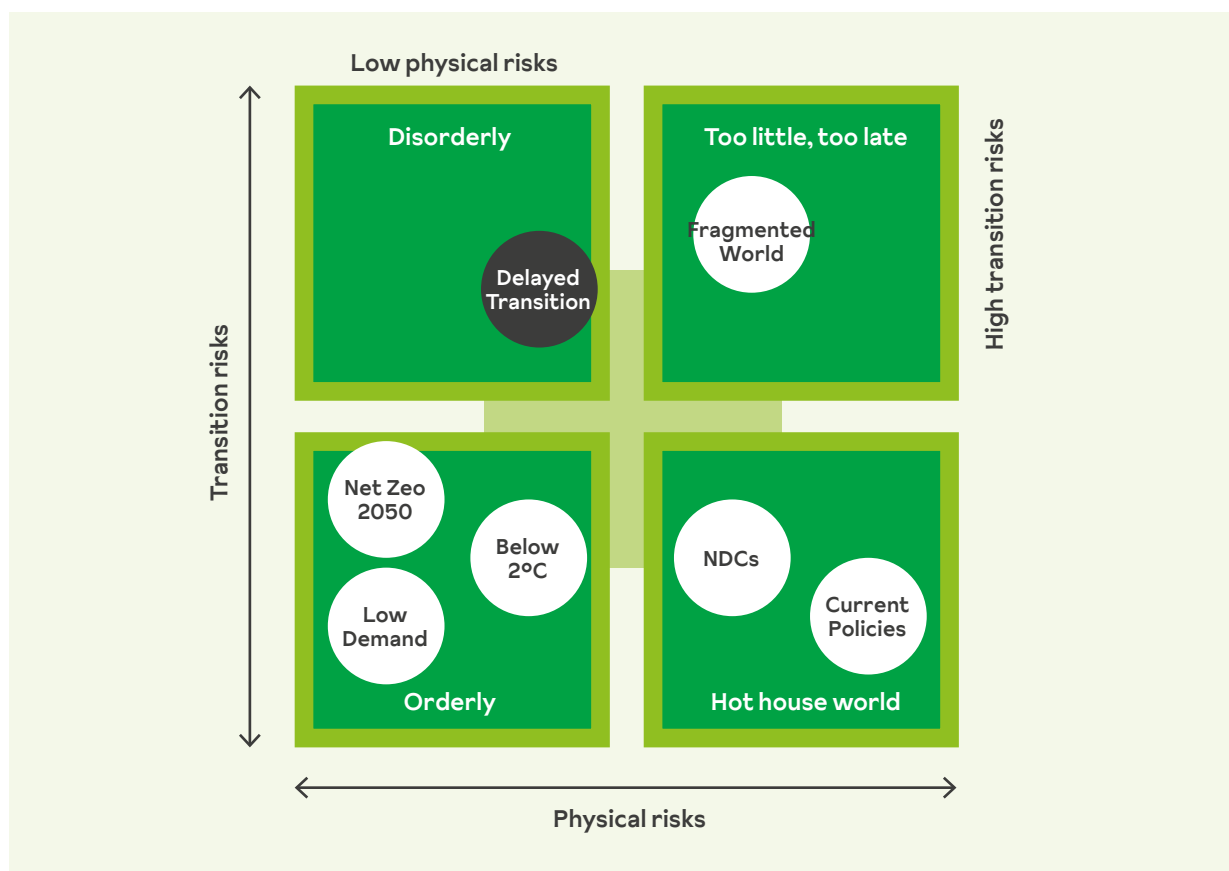


Figure 3 - Scénario de transition retardée (source : NGFS)

38 Le NGFS est un groupe de banques centrales et de superviseurs qui aide le système financier à gérer les risques et à mobiliser des capitaux pour des investissements verts et à faible émission de carbone. Vous trouverez plus d'informations [ici](#).
 39 Les scénarios du NGFS sont régulièrement mis à jour. Fin 2023, la phase IV a été publiée.

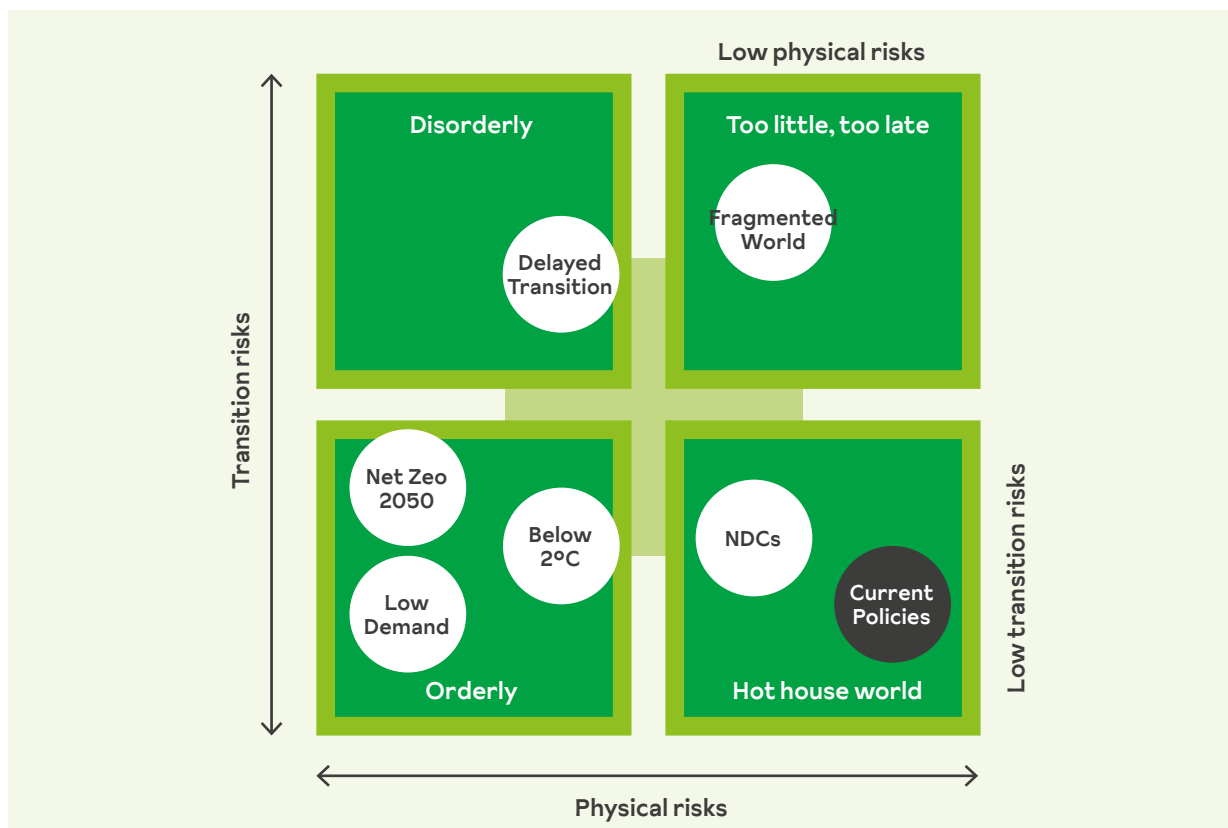


Figure 4 - Scénario des politiques actuelles (source : NGFS)

À court et moyen terme, Crelan s’appuie sur une publication récente de la BCE dans laquelle des mises à jour sur les risques liés à la transition climatique sont fournies pour les mêmes horizons temporels. Les scénarios de transition accélérée et de poussée différée ont été retenus⁴⁰. Les deux

scénarios sont largement basés sur les modèles de phase IV du NGFS (publié en novembre 2023).

Nous présentons ci-dessous une vue d’ensemble des scénarios envisagés :

Horizons temporels

	Risque affecté	S	S-M	M-L	L
Risque de transition	Risque de crédit	BCE : Transition accélérée	BCE : Transition poussée tardive	BCE : Transition poussée tardive	NGFS : transition retardée du NiGEM ⁴¹
	Risque de marché	BCE : Transition accélérée	BCE : Transition poussée tardive	BCE : Transition poussée tardive	NGFS : transition retardée du NiGEM
	Risque de liquidité	Scénario adapté			
	Risque opérationnel	Scénario adapté			
Risque physique	Risque de crédit	Politiques actuelles du NGFS NiGEM + test de résistance climatique de la BCE + superposition Crelan			
	Risque de marché	Politiques actuelles du NGFS NiGEM			
	Risque de liquidité	Scénario adapté			
	Risque opérationnel	Scénario adapté			

Tableau 11 - Scénarios climatiques envisagés

⁴⁰ Retrouvez les scénarios [ici](#).

⁴¹ NiGEM fait référence au “National Institute of Economic and Social Research Global Econometric Model”, un modèle macroéconomique développé par le National Institute of Economic and Social Research. NiGEM est l’outil de modélisation utilisé par le NGFS (Network for Greening the Financial System) pour évaluer les impacts macroéconomiques des politiques et des risques liés à l’environnement et au climat.

Résultats de l'évaluation de la matérialité

Les résultats de l'évaluation de la matérialité ont mis en évidence deux facteurs de risque qui ont atteint le seuil de matérialité : le **risque de crédit de transition pour les prêts hypothécaires retail** et le **risque de crédit de transition pour les prêts professionnels** (autres que l'agriculture). Cela ne signifie pas pour autant que Crelan ne prend pas en compte d'autres risques, mais la priorité se porte sur les risques les plus matériels.

En fonction des horizons temporels, divers risques liés au climat peuvent devenir pertinents pour Crelan. Dans un premier temps, Crelan pourrait être confronté à des défis immédiats liés aux événements météorologiques à **court terme**. Ces événements pourraient avoir un impact sur les actifs physiques et les garanties, comme lors des inondations en Belgique lors de l'été 2021. De plus, les changements rapides de la réglementation liée aux politiques environnementales peuvent nécessiter des adaptations rapides et des mesures de conformité.

Deuxièmement, les risques qui devraient être les plus importants entre un et cinq ans – à court et moyen terme – sont les risques de transition. Les changements de politique et la dynamique du marché associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone posent des défis tels que la conformité réglementaire, les considérations d'investissement, la volatilité des marchés et la résilience opérationnelle. Cependant, on s'attend également à ce que des risques physiques apparaissent, car la fréquence croissante des événements liés au climat aura une incidence sur les valeurs financières associées aux actifs et aux investissements (par exemple, la valeur de marché d'actifs tels que les biens immobiliers). Ils peuvent aussi perturber les chaînes d'approvisionnement, ce qui peut, à son tour, avoir un impact sur la valeur financière des entreprises et les investissements associés à ces chaînes d'approvisionnement.

En outre, à **moyen et long terme**, Crelan doit anticiper les implications des mécanismes et de la législation sur la tarification du carbone, mais aussi, en même temps, les opportunités qui se présenteront pour les investissements dans les développements, tels que l'énergie renouvelable et les technologies vertes. S'ajoute à cela le fait que l'évolution des préférences des consommateurs en faveur de produits et de services respectueux de l'environnement deviendra un facteur important influençant la demande à long terme.

Enfin, au-delà de dix ans, sur le **long terme**, Crelan s'attend à être potentiellement exposé au risque d'échouage des actifs physiques, c'est-à-dire, à une dépréciation significative des actifs en raison des incidences sur l'environnement. La perte de biodiversité présente des risques pour les industries qui dépendent d'écosystèmes diversifiés. De plus, on s'inquiète des risques systémiques mondiaux, où des perturbations économiques et financières généralisées peuvent se produire, en raison de défis environnementaux cumulatifs et interconnectés.

En outre, un aperçu détaillé des résultats de l'exercice est présenté dans le tableau ci-dessous. Le premier tableau présente les résultats basés sur l'évaluation qualitative à l'aide d'une approche SAT/FAT⁴²; le deuxième tableau présente les résultats de la mesure quantitative par le biais d'un scénario de stress.

⁴² Une matrice SAT/FAT est utilisée par les équipes de gestion des risques opérationnels et de sécurité dans le cadre d'exercices d'évaluation des risques et repose sur deux axes : la sévérité et la fréquence. Il permet de calculer un impact financier et de le comparer au seuil de matérialité. Par conséquent, il permet de classer les facteurs de risque comme importants, même s'ils ne sont évalués que de manière qualitative.



Code couleur:

E = Exceptionnel
NS = Non significatif

PF = Peu fréquent
M = Mineur

G = Grave
F = Fréquent

TG = Très grave
TF = Très fréquent

Risque de transition

Portefeuille touché	Scénario de stress narratif	Vraisemblance				Impact			
		S	S-M	M-L	L	S	S-M	M-L	L
Risque de liquidité									
Prêts hypothécaires aux particuliers	Nouveau règlement ayant une incidence sur l'admissibilité des actifs à titre de HQLA	E	E	E	E	TG	TG	TG	TG
Prêts hypothécaires aux particuliers	Valeur insuffisante pour les actifs couverts par le Covered Bond Program	E	E	PF	PF	G	G	G	G
Prêts hypothécaires aux particuliers	Modification des conditions d'éligibilité des garanties par la banque centrale	E	E	E	E	TG	TG	TG	TG
Risque opérationnel									
Externe	Greenwashing par les vendeurs/prestataires	F	F	PF	PF	M	M	G	G
Agriculture	Impact de réputation pour les clients et le personnel en raison de financement à forte intensité d'azote	PF	PF	F	F	NS	NS	NS	NS

Risque physique

Portefeuille touché	Scénario de stress narratif	Vraisemblance				Impact			
		S	S-M	M-L	L	S	S-M	M-L	
Risque de crédit									
Prêts hypothécaires aux particuliers	Sécheresse	F	F	F	TF	M	M	M	M
Prêts à la consommation (LOA)	Sécheresse	F	F	F	TF	M	M	M	M
Risque de liquidité									
Dépôts de détail et de gros	Prélèvement de fonds en raison d'inondations	E	E	E	E	TG	TG	TG	TG
Prêts hypothécaires aux particuliers	Pas assez d'actifs éligibles sous le Green Bond Program	E	E	E	E	G	G	G	G
Risque opérationnel									
Tout le portefeuille	Événements à risque physique affectant la résilience opérationnelle : inondations	PF	PF	PF	F	M	M	M	M
Tout le portefeuille	Événements à risque physique affectant la résilience opérationnelle : canicules	F	F	F	TF	NS	NS	NS	NS
Tout le portefeuille	Événements à risque physique affectant la résilience opérationnelle : vagues de froid extrême	F	F	F	TF	NS	NS	NS	NS
Tout le portefeuille	Événements à risque physique affectant la résilience opérationnelle : fortes tempêtes	F	F	F	TF	M	M	M	M
Tout le portefeuille	Événements à risque physique affectant la résilience opérationnelle : Inondations de Paris	PF	PF	PF	F	TG	TG	TG	TG
Événements de piratage	Événements de piratage	PF	PF	PF	PF	M	M	M	M

Tableau 12 - Résultats de l'évaluation qualitative des risques de transition et physiques

Outre les résultats qualitatifs, le tableau ci-dessous présente les résultats de la mesure quantitative au moyen d'un scénario de stress. Pour chaque facteur de risque, il est indiqué si le résultat final est inférieur

au seuil de matérialité (<MT) ou supérieur (>MT) et, par conséquent, pour ce dernier, considéré comme important pour Crelan.

Risque de transition

Portefeuille touché	Scénario de stress narratif	Impact			
		S	S-M	M-L	L
Risque de crédit					
Prêts hypothécaires aux particuliers	Augmentation des prix de l'énergie, accélération des investissements	<MT	>MT	>MT	<MT
Agriculture		<MT	<MT	<MT	<MT
Autres prêts professionnels		<MT	<MT	>MT	<MT
Prêts à la consommation (LOA)		<MT	<MT	<MT	<MT
Risque de marché					
Portefeuille souverain	Augmentation des spreads (portefeuille souverain)	<MT	<MT	>MT	<MT
Risque de liquidité					
Prêts hypothécaires aux particuliers	Pas assez d'actifs éligibles sous le Green Bond Program	<MT	<MT	>MT	<MT
Risque opérationnel					
Tout le portefeuille	Surveillance accrue et pression temporelle avec des amendes effectives	<MT	<MT	>MT	<MT

Risque physique

Risque de crédit					
Prêts hypothécaires aux particuliers	Inondations	<MT	<MT	<MT	<MT
Agriculture		<MT	<MT	<MT	<MT
Autres prêts professionnels		<MT	<MT	<MT	<MT
Prêts à la consommation (LOA)		<MT	<MT	<MT	<MT
Agriculture	Sécheresse	<MT	<MT	<MT	<MT
Autres prêts professionnels					
Risque de marché					
Portefeuille souverain	Augmentation des spreads (portefeuille souverain)	<MT	<MT	<MT	<MT

Tableau 13 - Résultats des mesures quantitatives par le biais de scénarios de stress

Processus de gestion des risques liés au climat

Dans ce document, nous décrivons l'identification et l'évaluation des risques liés au climat et ses effets directs et indirects sur l'environnement et fournissons des informations sur l'évaluation de la matérialité qui est effectuée au sein de notre banque. Notre approche permet d'obtenir une vue d'ensemble et une évaluation complètes des risques C&E auxquels nous sommes exposés. Les risques C&E qui ont été identifiés font partie de nos procédures de gestion des risques et font également l'objet d'un suivi et d'une gestion adéquats. Comme indiqué dans l'introduction, les risques C&E sont inclus dans le **cadre de gestion des risques de Crelan**. Nous avons documenté notre gouvernance des risques au **Chapitre 1 - Gouvernance** et le stream stratégique au **Chapitre 2 – Stratégie**. Dans la suite de ce chapitre, nous détaillons les processus de gestion des risques suivants : le risk appetite framework, le reporting des risques ainsi que les données et les technologies de l'information.

Risk Appetite Framework

Les **chartes de risque de Crelan** ont pour objectif général de maintenir le risque dans les **limites du risk appetite**, en décrivant les exigences minimales qui doivent être remplies dans des domaines fonctionnels spécifiques. Ces exigences s'appuient sur les risques identifiés, la stratégie du groupe, les bonnes pratiques, les exigences légales, réglementaires et contractuelles.

Chez Crelan, les déclarations d'appétence au risque s'appliquent à trois niveaux : **stratégique, fonctionnel et opérationnel**. Pour chaque indicateur d'appétence au risque, des seuils de sévérité croissante sont définis, créant ainsi une zone standard, une zone de surveillance et une zone d'alerte. À l'intérieur de la **zone standard**, les indicateurs sont à un niveau acceptable et Crelan poursuit ses activités (B.A.U. Business As Usual). Les indicateurs qui franchissent le seuil de la **zone de surveillance** sont considérés comme proches du risk appetite de Crelan. L'évolution de ces indicateurs de risque sera suivie de près et Crelan évaluera

si les changements sont de nature temporaire ou structurelle. Enfin, lorsqu'un indicateur dépasse le seuil de la **zone d'alerte**, il est considéré comme supérieur au risk appetite et des actions doivent être prises par la banque.

Les résultats de l'évaluation de la matérialité réalisée par notre banque ont montré que deux facteurs de risque ont été identifiés comme importants : **le risque de crédit de transition pour les prêts hypothécaires retail** et **le risque de crédit de transition pour les prêts professionnels** (autres que l'agriculture). Sur la base de ce résultat, Crelan s'est fixé les objectifs d'une transition progressive vers un immobilier plus économe en énergie et de la prévention d'une baisse de la valeur des garanties. Pour atteindre ces objectifs, Crelan fixe une limite en pourcentage du nombre de nouveaux prêts hypothécaires qui combinent une faible valeur PEB avec un ratio prêt/valeur élevé et/ou un ratio dette/revenu (DSTI-Debt Service To Income) élevé. De plus, lors du développement et de l'intégration complète des tableaux de bord ESG (mentionnés ci-dessus), la banque applique également des limites d'exposition pour les clients professionnels. Finalement, même si le risque physique pour les prêts hypothécaires aux particuliers n'a pas atteint le seuil d'importance, une déclaration d'appétit pour le risque d'inondation a également été élaborée : pas plus d'un certain pourcentage du portefeuille de prêts hypothécaires ne doit être situé dans une **zone inondable à haut risque**. Cette limite fera l'objet d'un suivi trimestriel.

Le reporting du risque

Le reporting interne

Crelan surveille attentivement ses risques C&E grâce à un ensemble d'outils de reporting des risques.

Tout d'abord, les risques liés C&E ont été intégrés dans le cadre du **Quarterly Risk Reporting (QRR)** du groupe – tel que décrit au **Chapitre 1 – Gouvernance** – afin d'assurer une intégration adéquate des risques C&E dans la stratégie commerciale globale et dans le cadre de gestion des risques. Le QRR

fournit une présentation complète de l'**ensemble des risques, des indicateurs et de leurs évolutions**. Il se compose d'un tableau de bord des risques, d'un tableau de bord de recouvrement, d'informations sur les positions/ratios de solvabilité et de liquidité réglementaires et économiques, et d'une analyse des risques par composante de risque. L'analyse des risques comprend les risques de crédit (non)-particulier, les risques de taux d'intérêt, les risques de marché, les risques de liquidité, les risques opérationnels, les risques liés à l'information et les risques C&E. Dans la section des risques C&E, **le rapport fournit les résultats de l'exercice annuel de matérialité des risques, une mise à jour trimestrielle des indicateurs de risque clés ainsi qu'une comparaison avec le risk appetite, et une mise à jour de l'état d'avancement du plan d'action global C&E** du groupe. L'équipe de gestion des risques de l'entreprise (ERM) est chargée de recueillir les commentaires de toutes les équipes

(p. ex. sur les indicateurs de risque clés ou le risk appetite) afin d'alimenter la section sur les risques C&E dans le QRR.

Il est de la responsabilité de l'équipe ERM de mettre à jour le QRR sur une base trimestrielle, en fonction des commentaires des autres équipes, avant de le présenter au Comité de Direction (CD), au Risk & Compliance Committee et enfin au Conseil d'Administration. Ces organes sont chargés de discuter de ces rapports et de décider des mesures à prendre.

De plus, les sous-comités suivants⁴³ sont également mis à jour tous les trimestres sur les risques C&E qui touchent leur domaine de risque, comme le montre l'aperçu ci-dessous. L'astérisque (*) fait référence aux mises à jour qui ont lieu sur une base annuelle plutôt que trimestrielle.

Comité	Propriétaire	Sujets à présenter
Risk & Compliance Committee (RCC)	ERM	<ul style="list-style-type: none"> — Évaluation de la matérialité (*) — Vue d'ensemble du KRI — Rapport d'étape ESG
Lending Risk Committee (LRC)	Risque de crédit et politique	<ul style="list-style-type: none"> — Portefeuille de scores PEB à forte intensité énergétique (si PEB est connu) — Risque d'inondation (% de garanties en risque élevé, moyen, faible) — Exposition aux prêts professionnels — Exercices ponctuels sur les résultats (p. ex. évaluation de la crise énergétique)
Capital & Funding Committee (CFC)	ERM	<ul style="list-style-type: none"> — Suivi de la « vigilance réglementaire », y compris les sujets liés à la finance durable
Balance Sheet Risk Committee (BSRC)	ALM	<ul style="list-style-type: none"> — Actifs éligibles dans le Green Bond Framework
Audit Risk & Compliance Committee (ARC)	Conformité, QRM, Risk reporting	<ul style="list-style-type: none"> — Mises à jour de l'état de conformité concernant les réglementations ESG — Mettre à jour les contrôles internes de mise en œuvre concernant les risques liés aux C&E — Sujets ad hoc (par exemple, impacts des risques C&E sur le Business Continuity Plan, la réputation, ...) — Mise à jour sur les divulgations publiques (*)
Customer Invest Risk Committee (CIRC)	Conformité	<ul style="list-style-type: none"> — Conformité avec les préférences MIFID II en matière de durabilité (*)
Remuneration Committee	ESG Office	<ul style="list-style-type: none"> — Examen et validation de la composante ESG de STIC (*)

Tableau 14 - Sous-comités et sujets C&E

⁴³ Voir aussi le **Chapitre 1 - Gouvernance** pour plus d'information sur ces sous-comités.



Le reporting externe

Les principaux rapports externes de Crelan comprennent **les comptes annuels, le rapport Pillar III⁴⁴ et le rapport de durabilité**. Depuis 2023, le groupe publie également ce **rapport climatique**, qui comprend le rapport sur l'**EU Taxonomy⁴⁵**. La banque s'est dotée d'une politique de divulgation des risques qui décrit les rôles et les responsabilités des diverses équipes internes dans la préparation de ces rapports. Le rapport est disponible sur le site Web de Crelan et peut être consulté [ici](#).

Agrégation de données et systèmes informatiques

Le reporting consolidé C&E est actuellement réalisé en combinant les informations provenant des environnements de données de Crelan, d'AXA Bank Belgium (ABB) et d'Europabank. Cependant, compte tenu de l'importance des attentes croissantes en matière de données sur les risques C&E et de leur agrégation par diverses parties prenantes (p. ex. les exigences internes et les exigences externes des organismes de réglementation), Crelan a mis en place de multiples projets pour **renforcer la disponibilité et la qualité des données**. Ces projets

sont également inclus dans le plan d'action contre les risques climatiques décrits ci-dessus.

En 2023, le Comité de Direction a approuvé la création du **Data Board**. Cet organe a pour mandat de décider des activités liées aux données et supervisera l'inclusion des données ESG dans le cadre global de gouvernance et de transformation des données de Crelan.

Crelan a également adopté une nouvelle approche pour les données ESG qui comprend **deux actions à court terme** qui ont été lancées en 2023 et qui feront l'objet d'un suivi tout au long de l'année 2024. Tout d'abord, Crelan a créé un **dictionnaire de données ESG** pour identifier les points de données ESG, définir ces points de données et identifier les propriétaires de données, les sources de données et d'autres éléments importants. Par la suite, le Data Board établira des priorités sur les mesures à prendre pour acquérir de nouvelles données, améliorer la qualité des données et distribuer les données ESG à l'ensemble de l'organisation en tant que « version unique de la vérité ». Cette hiérarchisation est basée sur le calendrier de reporting réglementaire ainsi que sur la matérialité de l'activité.

Deuxièmement, fin 2023, Crelan a signé un contrat avec un **fournisseur de données externe** pour acquérir des données C&E sur les biens immobiliers qu'elle finance et/ou reçoit en garantie⁴⁶. Elle travaille à l'acquisition et à l'intégration de ces données d'ici la fin de l'année 2024.

⁴⁴ Étant donné que le rapport Pillar III couvre également les facteurs ESG, une vue d'ensemble de la description qualitative dans le contexte des risques liés au climat est fournie à l'[Annexe 1](#).

⁴⁵ Dans le [Chapitre 4 - Mesures et objectifs](#), l'approche de Crelan pour préparer les informations quantitatives pour l'EU Taxonomy est décrite. Les modèles prescrits pour déterminer dans quelle mesure ses activités de financement sont alignées sur les critères de l'EU Taxonomy figurent à l'[Annexe 2](#).

⁴⁶ Uniquement en ce qui concerne les prêts hypothécaires aux particuliers.



Chapitre 4

Mesures et objectifs



L'intégration des risques, opportunités et impacts liés au climat et à l'environnement (C&E) dans le modèle d'entreprise et la stratégie de Crelan, la gouvernance et le cadre de gestion des risques ont été décrits tout au long du présent rapport. Dans ce

dernier chapitre, des mesures et des objectifs spécifiques liés aux risques C&E sont fournis. Ils permettent de comprendre comment Crelan mesure, oriente et surveille ses risques et opportunités liés au climat et a commencé à prendre en compte l'impact.

Les indicateurs permettant d'évaluer les risques et les opportunités liés au climat conformément à la stratégie et au processus de gestion des risques

Le processus d'identification et d'évaluation des risques a démontré que Crelan s'attend à être principalement touché à **court et moyen terme** par deux facteurs : **la hausse des prix de l'énergie et la performance énergétique des biens immobiliers mis en garantie**. Ces deux éléments sont significatifs en raison de la taille relative du portefeuille de prêts hypothécaires aux particuliers du groupe.

Premièrement, la **hausse des prix de l'énergie** peut avoir un impact sur la probabilité de défaut de paiement (PD) en augmentant le coût de la vie des emprunteurs et en diminuant le revenu disponible.

Cela nous amène au deuxième facteur, la **performance énergétique des garanties**, qui

sert d'**indicateur pratique de la capacité des emprunteurs à gérer le risque de transition**.

Les collatéraux avec de mauvaises performances énergétiques nécessitent plus de ressources financières pour améliorer le score PEB⁴⁷ de la propriété, ce qui a un impact direct sur la valeur du bien. Les mesures transitoires vers une économie à faible émission de carbone contiennent des améliorations de la performance énergétique de l'immobilier qui deviennent obligatoires de manière progressive. La Flandre, Bruxelles et la Wallonie ont toutes leurs réglementations et délais respectifs pour la rénovation des biens immobiliers à faible score PEB. Lorsque la valeur des garanties est affectée négativement, on peut s'attendre à une augmentation du risque de crédit pour Crelan. Par conséquent, Crelan reconnaît la nécessité d'être prudente face aux demandes de prêts pour financer des propriétés à faible efficacité énergétique.

En général, les principaux critères utilisés par Crelan pour évaluer l'endettement et la capacité de remboursement des clients sont le ratio « **prêt-valeur** » (LTV-loan to value) et le ratio « **dette/revenu disponible** » (DSTI-debt service to income). Un LTV supérieur à 85 % et un DSTI supérieur à 40 % sont considérés comme plus risqués lorsqu'ils sont associés à un PEB (F ou G) faible. En conséquence, le tableau ci-dessous montre la part des nouveaux prêts à faible PEB accordés entre 2021 et 2023, dans trois classes de risque différentes, en fonction de la LTV, du DSTI et de l'objet/destination du prêt :

PEB	Classe de risque	Indicateurs de risque	Objet du prêt	% du total des nouveaux prêts (*)
F - G	Haute	LTV ≥85% and DSTI ≥40%	≠ Rénovation	4%
	Moyenne	LTV <85% and/or DSTI <40%		23%
	Basse	NA	= Rénovation	5%
A - E		NA		68%

(*) avec PEB connu

47 PEB fait référence au certificat de performance énergétique.

Comme décrit dans la section sur la gestion des risques, Crelan a fixé une limite de risk appetite sur le pourcentage de la production qui peut tomber dans la catégorie à haut risque. En outre, une limite a été fixée sur la part du portefeuille de prêts hypothécaires qui peut être située dans une **zone inondable à haut risque**. Pour les prêts professionnels, Crelan a certaines limites de concentration sectorielle telles que l'horticulture, l'élevage porcin, etc.

Développements futurs

Crelan s'engage activement dans l'**amélioration de la disponibilité des données, de la qualité des données et des méthodologies**. Étant donné que ce rapport climatique marque la première divulgation explicite sur les risques liés au climat et à l'environnement, l'analyse des tendances pour les critères antérieurs est inexistante. Néanmoins, Crelan s'engage de manière proactive à intégrer des évaluations complètes des tendances dans les futurs rapports. De cette manière, la banque sera en mesure de communiquer sur les risques C&E de manière plus complète et plus éclairée.

Mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) de scope 1, 2 et 3, ainsi que des risques associés

Tout au long de ce rapport, l'ambition de Crelan de contribuer à la transition vers une économie climatiquement neutre a été démontrée. Étant donné que les émissions de GES sont un facteur clé du changement climatique, Crelan considère qu'il est de sa responsabilité de jouer son rôle dans la réduction effective de ces émissions. L'objectif de la banque est non seulement de gérer les risques C&E auxquels elle est exposée et qui sont devenus inévitables, mais aussi de s'attaquer au risque climatique à sa source et de contribuer à une société neutre en carbone.

Plus précisément, Crelan vise à atteindre la **neutralité carbone de ses opérations en termes de ses propres**

émissions⁴⁸, d'ici 2030. Par ailleurs, le groupe souhaite contribuer activement à l'objectif mondial de neutralité carbone d'ici 2050 et vise ainsi à **réduire l'impact de son activité de crédit hypothécaire pour les particuliers de 69% d'ici 2033** au plus tard. Les deux objectifs font référence à différents types d'objectifs pour différents types d'émissions.

Définition des scopes 1, 2 et 3

Selon le protocole de comptabilisation des GES⁴⁹ (GHG Accounting Protocol), les émissions de **scope 1** font référence aux émissions **directes de GES**. Les émissions directes de GES proviennent de sources qui sont détenues ou contrôlées par l'entreprise, comme les émissions provenant de la combustion dans les chaudières, les générateurs d'air chaud et les véhicules détenus ou contrôlés.

Les émissions de scope 2 représentent les émissions de GES provenant de la **production d'énergie achetée et consommée par l'entreprise**. L'énergie achetée est définie comme l'énergie, telle que l'électricité et la chaleur, qui est achetée ou autrement introduite dans les limites organisationnelles de l'entreprise. Les émissions de scope 2 se produisent physiquement dans l'installation où l'électricité est produite.

Les émissions de scope 3 font référence aux émissions indirectes résultant **des activités de l'entreprise, mais provenant de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par l'entreprise**. L'extraction de ressources et la production de matériaux achetés, le transport de combustibles achetés et l'utilisation de produits et de services vendus en sont des exemples. Pour les établissements de crédit, la catégorie la plus importante du scope 3 est constituée par les émissions **financées** (catégorie 15), c'est-à-dire les émissions provenant des actifs ou des activités financées par l'établissement financier.

Émissions provenant des activités de Crelan

Crelan reconnaît l'impact environnemental qu'elle exerce actuellement avec ses propres opérations, avec une empreinte écologique s'élevant à 2 963 tonnes d'émissions⁵⁰. L'empreinte a été calculée sur la base des données de 2022 (année que nous avons choisie comme référence); les chiffres pour 2023 n'ont pas encore été finalisés.

48 Les émissions propres font référence aux émissions de scope 1 et 2. Vous trouverez plus d'informations ci-dessous.

49 Vous trouverez de l'information sur le protocole GES [ici](#).

50 Ce nombre d'émissions concerne le scope 1, 2 et une partie du scope 3 (trajets domicile-travail et vols).

Reconnaissant également le rôle essentiel que joue le groupe dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement, Crelan s'engage de manière proactive dans des initiatives internes visant à réduire considérablement son empreinte carbone et à atteindre la neutralité carbone de ses propres opérations d'ici 2030. Cela souligne la nécessité pour Crelan d'évaluer systématiquement les implications environnementales de ses processus décisionnels et de ses investissements, tels que les considérations à prendre en compte concernant les installations de bureaux.

Pour calculer son empreinte CO₂ et pour élaborer un plan de **réduction des émissions**, le groupe collabore avec un consultant externe : CNG (Climate Neutral Group). Les types de données utilisées pour le calcul de ses émissions de scope 1 et 2 concernent les informations sur le gaz naturel, les voitures de leasing, les voitures de société et l'électricité. De plus, le nombre total d'employés à temps plein (ETP) et le chiffre d'affaires sont indiqués.

Après la collecte des données, le consultant externe calcule l'empreinte carbone de Crelan et lui fournit un rapport, comprenant les informations suivantes :

- L'empreinte carbone de l'année écoulée, présentée sous forme de graphique et comprenant des informations sur les émissions liées aux voitures de société, aux voitures de leasing et au chauffage pour le scope 1 ; aux voitures de société, aux voitures de leasing et à l'électricité pour le scope 2 ; et aux déchets, au papier, aux transports, aux voyages en avion, à l'eau et aux déplacements domicile-travail pour le scope 3.
- Une répartition des émissions liées aux déchets et à l'électricité (verte et grise) par immeuble.
- Un exemple de plan général de réduction des émissions de carbone (graphique avec objectifs intermédiaires).
- Suggestions pour la compensation du CO₂ : investir dans des projets climatiques certifiés qui réduisent les émissions de carbone ailleurs en évitant ou en supprimant des émissions. Une approche équilibrée est suggérée, intégrant plusieurs projets (par exemple, axés sur la sylviculture ou l'énergie renouvelable) afin de développer une stratégie de compensation complète et efficace. Les Principes d'Oxford pour la compensation des émissions de carbone⁵¹ sont recommandés comme cadre stratégique dans lequel la transparence, la complémentarité et le développement durable sont mis en avant.

Sur la base de ce rapport et compte tenu des

ambitions que Crelan s'est fixées, le groupe a pris des **mesures** pour réduire ses émissions d'exploitation. Les actions à court terme sont énumérées ci-dessous :

- Depuis octobre 23, la **politique des voitures neuves** ne permet aux employés que d'opter pour des voitures électriques.
- La **stratégie des buildings** étant axée sur la transformation des bureaux en bâtiments zéro émission, des panneaux solaires ont été installés sur les bâtiments de bureaux à Berchem.
- La proposition de digitalisation d'activités spécifiques pour réduire la consommation de papier⁵².

Émissions liées aux activités de financement de Crelan

Pour Crelan, il est très important de mesurer d'abord les émissions de GES de son **portefeuille immobilier** étant donné que 80,15% du portefeuille de prêts de Crelan est constitué de ce type de prêts. Par conséquent, nous nous sommes concentrés dans une première phase sur les émissions de GES financées de ce segment. Par la suite, les crédits automobiles (retail) et professionnels sont également très importants pour la banque. Dans les années à venir, Crelan prendra également en considération les autres segments de commerce retail et le portefeuille de prêts professionnels pour l'évaluation et la gestion.

Établissement d'objectifs pour gérer les risques et les opportunités liés au climat

L'Accord de Paris (AP) constitue l'épine dorsale des initiatives européennes et mondiales liées au changement climatique. Son objectif est de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et de limiter la hausse des températures mondiales bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, avec un effort concerté pour la limiter à 1,5 °C. Crelan comprend l'importance cruciale de

⁵¹ Pour plus d'informations sur les principes, [cliquez-ici](#).

⁵² Cette initiative sera probablement lancée mi-2024.

l'AP, reconnaît avec diligence sa responsabilité et travaille activement à l'alignement sur ces objectifs.

Par conséquent, Crelan traduit son ambition pour l'alignement sur l'AP en un objectif pour ses **émissions financées du scope 3**. Pour ce faire, le groupe s'inspire des normes, principes et lignes directrices de la Science Based Targets initiative (SBTi) sur l'élaboration d'objectifs⁵³. En général, nous suivons les principes de fixation des objectifs pour les banques de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI)⁵⁴ :

1. Les banques fixent et publient des objectifs à long terme et intermédiaires pour soutenir la réalisation des objectifs de température de l'Accord de Paris.
2. Les banques établissent un niveau de référence des émissions et mesurent et communiquent chaque année l'évolution des émissions de leurs portefeuilles de prêts et de leurs activités d'investissement.
3. Les banques doivent utiliser des scénarios de décarbonation largement acceptés et fondés sur des données scientifiques pour fixer des objectifs à long terme et intermédiaires alignés sur les objectifs de température de l'Accord de Paris.
4. Les banques révisent régulièrement leurs objectifs afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux données scientifiques actuelles sur le climat.

Focus sur le portefeuille de prêts hypothécaires aux particuliers

Au début de l'année 2023, Crelan s'est fixé comme objectif global d'atteindre la **neutralité carbone pour le scope 3 d'ici 2050**. Au cours de l'année 2023, ce **niveau d'ambition a été rendu plus tangible** et aligné sur les pratiques du marché.

Les **prêts hypothécaires aux particuliers** étant le portefeuille le plus important de Crelan, correspondant à 80,15 % du portefeuille de prêts, un **objectif aligné sur un scénario de hausse de température de 1,5°** a d'abord été élaboré pour ce portefeuille. Un objectif intermédiaire pour 2033 ainsi qu'un objectif à plus long terme pour 2050 ont été fixés : une **réduction de l'intensité des émissions du portefeuille immobilier résidentiel de 69,9 % d'ici 2033 et de 99,3 % d'ici 2050, avec 2023 comme année de référence**.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il est crucial que les parties prenantes, y compris les organismes gouvernementaux et les organisations sociales, s'engagent activement dans des efforts de collaboration pour conduire la société et l'économie, comme le marché immobilier, vers un avenir aligné sur l'Accord de Paris.

Le processus de fixation des objectifs

La fixation de l'objectif est basée sur un scénario de décarbonation conforme à l'Accord de Paris. Différents scénarios ont été envisagés pour la sélection, tels que NGFS GCAM 5.3⁵⁵ et IAE Beyond 2 Degrees⁵⁶, et évalués sur plusieurs critères prédéfinis. Ces critères comprennent la crédibilité et l'utilisation de sources reconnues, la granularité des données par rapport à la géographie et l'utilisation de données récentes. En conséquence, Crelan a retenu le **scénario 1,5°C fourni par le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM)**.⁵⁷ Le CRREM fournit des pistes de réduction des émissions de carbone fondées sur des données scientifiques spécifiques à chaque pays pour le marché immobilier européen au niveau du bâtiment, du portefeuille et de l'entreprise. Elles sont développées en collaboration avec plusieurs partenaires, parmi lesquels SBTi. Ces trajectoires sont complétées par des outils d'évaluation qui permettent d'évaluer les risques financiers à la baisse associés à une mauvaise performance énergétique (la quantification des implications financières du changement climatique sur le parc immobilier), ce qui peut, à son tour, aider à gérer les stratégies d'atténuation des émissions de carbone de manière rentable.

En plus de la sélection des scénarios, et en adhérant aux lignes directrices de l'UNEP FI en matière de fixation des objectifs – comme mentionné ci-dessus – Crelan a décidé d'établir son **objectif sectoriel pour l'immobilier résidentiel** en matière **d'intensité des émissions**. Dans le processus d'atteinte de l'objectif, les principaux résultats sont les émissions totales financées par le portefeuille et l'intensité des émissions du portefeuille. Les **émissions totales financées par le portefeuille sont exprimées en tonnes métriques de dioxyde de carbone et équivalents (tCO₂e)** et sont calculées comme la somme de toutes les émissions financées individuellement dans le portefeuille immobilier résidentiel. L'**intensité des émissions du portefeuille** est exprimée en kilogrammes métriques d'équivalent dioxyde de carbone par mètre carré et par an (**kgCO₂e/m²/an**).

⁵³ Le SBTi mène une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux organisations de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques. Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

⁵⁴ Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

⁵⁵ NGFS fait référence au Network for Greening the Financial System. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

⁵⁶ IAE est l'abréviation d'Agence Internationale de l'Energie. Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

⁵⁷ Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

Pour les données sur les facteurs d'émission, qui sont basées sur le score PEB et le label PEB, Crelan utilise la « base de données européenne des facteurs d'émission des bâtiments » fournie par le **Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)**. Le PCAF est une initiative dirigée par l'industrie créée en 2015 qui aide les institutions financières à évaluer et à divulguer les émissions de GES de leurs prêts et de leurs investissements par le biais de la comptabilisation des GES. Leurs normes mondiales de comptabilisation et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (publiées en novembre 2020) contiennent une norme pour le secteur financier avec des directives détaillées pour chaque catégorie d'actifs sur le calcul des émissions

financées⁵⁸. Crelan a calculé **une base de référence au niveau du groupe** et est parvenu à **une intensité d'émissions du portefeuille immobilier résidentiel pour le groupe de 70 kgCO₂/m²/an pour 2023, avec une base de référence d'émissions financées totales de 1,3 Mt d'équivalent CO₂e⁵⁹.**

Finalement, le scénario 1,5°C du CRREM a été appliqué et Crelan a décidé de se concentrer sur 2033 comme année cible pour les objectifs intermédiaires. Cela a conduit à **l'objectif de réduire l'intensité de son portefeuille immobilier résidentiel au niveau du groupe de 69,9 % d'ici 2033 et de 99,3 % d'ici 2050.**

Cibles de l'immobilier résidentiel	
Base de référence 2023	
Financement hypothécaire retail	37,6 milliards d'euros
Émissions financées	1,3 MtCO ₂ e
Intensité des émissions du portefeuille	70 kgCO ₂ e/m ² /an
Objectif intermédiaire 2033	
Intensité des émissions du portefeuille	21 kgCO ₂ e/m ² /an
% de réduction	69,99%
Objectif 2050	
Intensité des émissions du portefeuille	0,5 kgCO ₂ e/ m ² /an
% de réduction	99,3%

Tableau 15 - Intensité des émissions du portefeuille immobilier résidentiel de Crelan

Considérations sur le processus d'établissement des objectifs

Le processus d'établissement des objectifs climatiques est nouveau pour le secteur et, par conséquent, pour Crelan. Comme pour tous les nouveaux développements, des adaptations devront être apportées à la méthodologie et aux données (ainsi qu'à leur qualité) lorsque des progrès seront réalisés et que des informations supplémentaires seront disponibles. Par conséquent, il convient de noter qu'un nombre important de **valeurs PEB sont inconnues**, ce qui conduit à ce qu'une grande partie des données PEB soit obtenue par l'utilisation de valeurs estimées. En même temps, des efforts sont en cours pour mieux saisir les valeurs PEB afin d'améliorer la qualité des données pour les portefeuilles de crédit. L'une des mesures prises est la signature d'un contrat avec un fournisseur de données externe à la fin de l'année 2023 pour améliorer la précision des estimations PEB. Une fois

que d'autres données (précises) seront disponibles, les calculs de référence et de cible seront mis à jour.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il est crucial que les parties prenantes, y compris les organismes gouvernementaux et les organisations sociales, s'engagent activement dans des **efforts de collaboration** pour conduire la société et l'économie, comme le marché immobilier, vers un avenir aligné sur l'Accord de Paris. Les gouvernements jouent un rôle central, par exemple, dans la promotion de la transparence et de la normalisation des données. La sensibilisation et la participation de la société contribuent de manière significative à **la disponibilité et à l'exactitude de l'information pertinente**. Reconnaisant ces responsabilités partagées, la collaboration et les progrès continus contribueront sans aucun doute à une évaluation plus robuste et plus fiable des émissions financées et, par conséquent, à des processus décisionnels mieux éclairés en vue d'un avenir plus durable.

⁵⁸ Pour plus d'informations sur le PCAF.

⁵⁹ MtCO₂e désigne les mégatonnes (millions de tonnes) de CO₂e (notation scientifique).

Le parcours de transition : atteindre les objectifs

En général, **les gouvernements jouent un rôle crucial dans le soutien de la transition durable** par le biais de cadres politiques. Une politique gouvernementale bien élaborée, transparente et cohérente est nécessaire pour atteindre la neutralité carbone. De plus, une telle politique est essentielle pour que l'ensemble du secteur financier, y compris Crelan, puisse assumer sa responsabilité dans la réduction des émissions de carbone. En reconnaissant que la lutte contre le réchauffement climatique nécessite des efforts collectifs, Crelan veut souligner que le succès du soutien à la transition climatique dépend de la collaboration entre les gouvernements, les industries et les clients.

De plus, Crelan **prend activement des mesures pour soutenir** cette transition en lançant **des initiatives d'engagement** pour guider les clients. La banque s'engage à aider ses clients à adopter des pratiques commerciales plus durables, ce qui implique de fournir des informations pertinentes, des outils

pratiques et des conseils.

Vue d'ensemble des indicateurs et des objectifs

Le portefeuille immobilier résidentiel est la priorité et la première initiative de Crelan en matière de fixation d'objectifs liés au climat. Cependant, le groupe a également formulé plusieurs **autres objectifs ambitieux dans un avenir proche** concernant la mise en place et l'amélioration d'indicateurs clés de performance (KPI) liés au climat et à l'environnement. L'aperçu ci-dessous illustre ces ambitions par streams au sein de Crelan : customers, institutional parties et Crelan as a company. **Pour chaque stream, au moins une mesure et une cible ont été élaborées.** Ceux-ci sont toutefois encore en cours d'affinement et pourraient être modifiés en fonction de l'évolution de l'approche de la banque en matière de risques, d'opportunités et d'impact liés aux C&E. En outre, dans les années à venir, Crelan souhaite mettre de plus en plus l'accent sur les mesures quantitatives dans le cadre de ces KPIs.

Métrique	Type	Année cible	Cible	Statut
Crelan & customers				
Pourcentage du nombre de fonds disponibles qui relèvent de l'art.8 ou 9 (SFDR)	KPI	2027	100%	87,2% ⁶⁰
Intensité des émissions du portefeuille immobilier résidentiel	KPI	2033	21 kgCO ₂ e/m ² /an	70 kg CO ₂ e/m ² /an
Faible performance énergétique des expositions immobilières	KRI	N/A	Limite (*) de 5% ⁶¹ des nouveaux crédits accordés dans la classe à haut risque	4%
ESG scoring	KPI	2026	Intégration dans les politiques d'acceptation de crédit et de risque	En cours
Crelan & institutional parties				
Politique d'exclusion : propre portefeuille d'investissement en ligne avec le fonds de pension de l'État norvégien	KPI	2023	Alignement à 100 %	Alignement à 100 %
Crelan as a company				
Prendre des initiatives de sensibilisation aux facteurs ESG pour les employés, les agents et les coopérateurs	KPI	2024	Organiser au moins une initiative ESG pour les employés et une autre pour les agents et les coopérateurs	En cours
GES Scope 1 & 2	KPI	2030	Zéro émissions GES	En cours

Tableau 16 - Vue d'ensemble des mesures et des objectifs C&E

⁶⁰ Le pourcentage reflète les produits de Crelan & ABB.

⁶¹ Le niveau d'alerte signifie qu'en cas de dépassement du niveau, un LRC ad hoc se réunit pour décider des mesures à prendre pour résoudre la violation.

Évaluation de la performance par rapport aux objectifs établis

L'objectif fixé pour l'immobilier résidentiel à l'horizon 2033 sera intégré dans la stratégie commerciale de Crelan en tant qu'indicateur clé de performance et les progrès réalisés dans ce domaine seront examinés chaque année et suivis trimestriellement. Le reporting sur la cible suit le cadre de reporting des risques et le reporting d'activité existant chez Crelan, c'est-à-dire un reporting trimestriel au Comité de Direction et au Conseil d'Administration.

Déclaration de l'EU Taxonomy

Principes de déclaration

La préparation de la déclaration de l'EU Taxonomy est basée sur la consolidation prudentielle du groupe Crelan. La consolidation est conforme au reporting prudentiel des établissements financiers tel que défini dans le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil, et dans le règlement d'exécution (UE) 2021/451 de la Commission (FINREP). En outre, la préparation des rapports est basée sur l'acte délégué complétant l'article 8 du règlement sur la taxonomie (loi déléguée sur les divulgations 2021/2178).

L'EU Taxonomy est un système de classification des activités économiques qui apportent une contribution substantielle à la durabilité environnementale. Il définit les critères qu'une activité économique doit respecter pour être considérée comme durable sur le plan environnemental. Ces critères sont les suivants : contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un ou de plusieurs des six objectifs environnementaux de l'UE ; ne pas nuire de manière significative (DNSH) aux cinq autres objectifs environnementaux de l'UE, le respect des garanties minimales en matière de normes sociales et de gouvernance ; et le respect des critères techniques d'examen pour les objectifs environnementaux de l'UE.

Les six objectifs environnementaux de l'UE sont les suivants :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Eau et ressources marines
4. Économie circulaire
5. Prévention et contrôle de la pollution
6. Biodiversité et écosystèmes

Les critères de l'EU Taxonomy du point de vue de Crelan

Pour les établissements de crédit, l'EU Taxonomy est pertinente du point de vue du financement. Cela signifie que, d'une manière générale, les activités de financement d'un établissement de crédit sont durables si elles financent des activités alignées sur l'EU Taxonomy. L'activité principale de Crelan vise deux segments : les PME et le retail. Les PME ne sont actuellement pas concernées par les rapports de l'EU Taxonomy, ce qui laisse le portefeuille de prêts aux particuliers au cœur de l'objectif principal du groupe. En particulier, le **financement de logements résidentiels économes en énergie**, les investissements dans l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables liées au logement résidentiel et aux transports privés peuvent aujourd'hui être considérés comme contribuant potentiellement à l'objectif environnemental de l'UE en matière d'**atténuation du changement climatique**.

Les contreparties qui ont des activités économiquement viables ne doivent **pas porter atteinte de manière significative** à l'un des six objectifs environnementaux de l'UE (critères DNSH). Pour les prêts hypothécaires aux ménages, DNSH signifie s'assurer qu'il n'y a pas de préjudice à l'objectif environnemental « adaptation au changement climatique ». Le financement de la propriété d'un bâtiment économe en énergie qui fait face à une forte exposition aux risques physiques et pour lequel il n'y a pas de plan d'adaptation en place, ne répond pas aux critères d'alignement. Crelan effectue l'évaluation de la DNSH en relation avec l'adaptation au changement climatique sur la base des données sur les risques physiques aigus et chroniques dans notre divulgation ESG Pillar III.

Dans le cadre de l'évaluation des activités économiques durables sur le plan environnemental, il est exigé que l'activité économique soit exercée dans le respect des **garanties minimales** prévues à l'article 18 du règlement sur l'EU Taxonomy (règlement UE 2020/852). Selon la FAQ publiée en 2023 par la Commission européenne, pour les expositions de prêts aux particuliers, il n'est pas nécessaire de vérifier si les garanties sociales

minimales sont respectées, sauf si l'actif financé peut être retracé jusqu'à un seul producteur⁶². Ce n'est pas le cas d'un immeuble immobilier. Nous considérons donc que ce critère est rempli.

Limites des données et des déclarations volontaires

Lors de l'évaluation des activités éligibles à la taxonomie et alignées sur la taxonomie pour les entreprises financières et non financières, les informations publiées par les différentes contreparties sont requises. Il **est généralement difficile d'obtenir** des informations **totale-ment fiables** sur les principales catégories d'actifs de retail. Pour Crelan également, il s'agit d'un défi et, à ce stade, il n'est pas possible d'avoir une confiance totale dans la qualité des données et l'interprétation réglementaire appropriées pour rendre compte conformément au règlement de l'EU Taxonomy. Crelan a donc choisi – de manière conservatrice – de ne pas déclarer de prêts formels alignés sur la taxonomie. Cependant, dans un souci de transparence, Crelan suit la recommandation de la Commission européenne d'**ajouter des rapports volontaires sur la base de son interprétation actuelle des données dont elle dispose**. Au fur et à mesure que le régulateur apportera des éclaircissements et que le marché améliorera les exigences et la qualité des données ainsi que l'interprétation de la réglementation, Crelan évoluera vers un rapport formel aligné sur la taxonomie de l'UE.

Pour cette déclaration volontaire, Crelan se concentre sur les prêts hypothécaires aux particuliers, son plus grand portefeuille. Crelan a appliqué les critères suivants :

- **Critère d'examen technique (TSC)** (section 7.7 sur l'atténuation du changement climatique) : dans la méthodologie de sélection des actifs verts de son Green Bond Framework, Crelan a présenté sa méthodologie (basée sur des données publiques) pour définir les 15 % d'immeubles résidentiels les plus économes en énergie en Belgique⁶³. De ce pool, Crelan a retiré les prêts pour lesquels le premier prélèvement a été effectué après le 01/01/2022 en tant que proxy de la date limite de l'EU Taxonomy basée sur la date d'octroi du permis de construire du 01/01/2021.
- **Ne pas causer de dommages significatifs** : Crelan exclut les prêts liés à des actifs situés

dans des zones à haut risque d'inondation, sur la base de sources de données publiques, conformément aux rapports du Pillar III.

- **Garanties sociales minimales** : comme expliqué ci-dessus, cela ne s'applique pas aux crédits hypothécaires retail.

Signalement volontaire	31/12/2023
Total des prêts hypothécaires aux particuliers (MEUR)	37,782,14
Total du pool d'actifs verts (MEUR)	3.401,09
Exclusion des prêts dont la date de premier tirage est à partir du 01/01/2022 (MEUR)	-716,63
Mandataire pour les prêts répondant aux exigences de la TSC (MEUR)	2.684,46
Exclusion des prêts liés à un risque élevé d'inondation (MEUR)	-144,66
Approximation de l'alignement (MEUR)	2.539,80
Indicateur de l'alignement / total des prêts hypothécaires aux particuliers (%)	6,7%
Denominator Green Asset Ratio (MEUR)	53.977,74
Indicateur d'alignement / total des prêts éligibles à l'EU Taxonomy (%)	4,7%

Tableau 17 - Déclaration volontaire de l'EU Taxonomy

⁶² <https://ec.europa.eu/sustainable-finance-taxonomy/faq>

⁶³ Document disponible ici : <https://www.crelan.be/nl/particulieren/investor-relations#green>



Glossaire

Accord de Paris sur le climat

L'Accord de Paris est un traité international sur le changement climatique et l'objectif central de l'Accord de Paris est de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés Celsius, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport aux niveaux préindustriels.

Alignement sur Paris

Processus consistant à s'assurer que les investissements et les activités financières sont compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris, en particulier pour aligner les activités commerciales de manière à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés Celsius (voir ci-dessus).

C&E opportunités et risques

Opportunités et risques liés au climat et à l'environnement.

CO₂e

L'équivalent en dioxyde de carbone ou équivalent CO₂, abrégé en CO₂-eq, est une mesure métrique utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement global (PRG), en convertissant les quantités d'autres gaz en une quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même potentiel de réchauffement global.

CRREM

Carbon Risk Real Estate Monitor. Le CRREM est une initiative mondiale qui vise à développer une approche transparente et scientifique de l'évaluation et de la gestion des risques liés au climat dans le secteur de l'immobilier. Le CRREM a développé des outils clés pour aider à évaluer et à gérer les risques liés au climat pour les actifs immobiliers.

CSRD

Corporate Sustainability Reporting Directive. Cette nouvelle directive européenne vise à améliorer la quantité et la qualité des rapports sur le développement durable.

DNSH

Do No Significant Harm. Il s'agit d'un principe qui garantit que ni les objectifs environnementaux ni les objectifs sociaux ne sont affectés de manière significative par l'activité économique financée.

Emissions de GES

Émissions de gaz à effet de serre. Les GES sont des gaz qui retiennent la chaleur dans l'atmosphère terrestre, contribuant ainsi au changement climatique. Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

ESG

ESG signifie «Environmental», «Social», «Governance». Il s'agit d'un terme courant dans le débat sur les questions liées au climat et à l'environnement, aux domaines sociaux ou à la (bonne) gouvernance.

EU Taxonomy

Système de classification qui définit des critères pour les activités économiques qui s'inscrivent dans une trajectoire de zéro émission d'ici à 2050. La taxonomie intègre davantage d'objectifs environnementaux que le seul critère climatique. La taxonomie de l'UE est une pierre angulaire du cadre de l'UE pour la transition et le financement durables, et constitue également un outil important pour la transparence du marché.

HQLA

High Quality Liquid Assets (= les actifs liquides de haute qualité) sont une composante essentielle de la gestion des liquidités bancaires, car ils jouent un rôle crucial en permettant aux institutions financières de faire face à leurs obligations à court terme pendant les périodes de tensions financières.

ICAAP/ILAAP

Internal Capital Adequacy Assessment Process/ Internal Liquidity Adequacy Assessment Process. L'ICAAP est un cadre que les banques utilisent pour évaluer leurs besoins en capitaux d'une manière globale et prospective. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des liquidités (ILAAP) est un cadre similaire que les banques utilisent pour évaluer leurs besoins en liquidités.

KPI

Key Performance Indicator. Indicateur clé de performance. Les KPIs sont des mesures qui permettent d'évaluer les performances d'une banque par rapport à des objectifs spécifiques. Ils permettent de suivre les progrès réalisés, d'identifier les domaines à améliorer et de prendre des décisions éclairées sur l'affectation des ressources et la stratégie commerciale.

KRI

Key Risk Indicator. Indicateur clé de risque. Les KRIs sont des mesures qui évaluent le niveau d'exposition aux différents risques auxquels les banques sont confrontées. Ils donnent un aperçu de l'impact potentiel de ces risques sur la performance financière et la stabilité de la banque. En surveillant les KRIs, les banques peuvent identifier les signes avant-coureurs de problèmes potentiels et prendre des mesures proactives pour les atténuer ou les prévenir.

Neutralité climatique

La neutralité climatique consiste à atteindre un équilibre entre les gaz à effet de serre émis et ceux qui sont éliminés de l'atmosphère. En bref, il s'agit de ne pas ajouter plus d'émissions que ce qui est naturellement éliminé.

NGFS Network for Greening the Financial System. Réseau de banques centrales pour la recherche et les publications sur l'intégration des risques climatiques et environnementaux dans le système financier. Particulièrement connu pour ses publications de paramètres économiques et financiers pour différents scénarios climatiques, utilisés par exemple par la BCE dans l'exercice de test de stress climatique.

NiGEM

NiGEM fait référence au «National Institute of Economic and Social Research Global Econometric Model», un modèle macroéconomique développé par le National Institute of Economic and Social Research. NiGEM est l'outil de modélisation utilisé au sein du NGFS (Network for Greening the Financial System) pour évaluer les impacts macroéconomiques des politiques et des risques liés à l'environnement et au climat.

PAI

Principal Adverse Impact. Le PAI est tout impact des décisions d'investissement ou des conseils qui ont un effet négatif sur les facteurs de durabilité, tels que les préoccupations environnementales, sociales et des employés, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les questions liées à la lutte contre les pots-de-vin.

PCAF

Partnership for Carbon Accounting Financials. Une initiative de marché qui a créé une norme pour mesurer les émissions financées : les émissions liées au prêt et à l'investissement dans des activités économiques qui ont généré des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de l'étalon-or pour la mesure et la déclaration des émissions financées. Elle publie également des facteurs d'émission qui peuvent être utilisés comme approximations pour le financement de l'immobilier.

PEB

Certificat de performance énergétique d'un bâtiment. Un PEB indique le degré d'efficacité énergétique d'un bâtiment au moyen d'une étiquette. Un PEB contient également des recommandations pour rendre le bâtiment plus efficace sur le plan énergétique.

RAF

Risk Appetite Framework. Un cadre d'appétence au risque est un ensemble de lignes directrices et de principes qui définissent la tolérance au risque d'une organisation. Il aide les organisations à identifier, évaluer et gérer les risques d'une manière qui soit cohérente avec leurs objectifs stratégiques.

Risques de transition

Les risques liés à la transition résultent de l'incertitude créée par une évolution mondiale vers une économie plus durable et à zéro émission. L'évolution du paysage réglementaire, la pression/les préférences des consommateurs et les attentes des investisseurs sont autant de facteurs qui créent des risques de transition pour les sociétés d'exploitation.

Risques physiques

L'évolution du climat, notamment la hausse des températures, la modification des schémas météorologiques et la multiplication des catastrophes extrêmes liées au climat, crée des risques physiques pour les entreprises. Les risques physiques aigus sont, par exemple, les tempêtes, les inondations et les incendies de forêt. Ils peuvent endommager l'infrastructure physique en temps réel et entraîner des interruptions d'activité immédiates (par exemple fermeture d'usines et problèmes de transport) ainsi que d'autres incidences financières (par exemple dégradation des garanties matérielles). Les risques physiques chroniques sont plus indirects et s'aggravent avec le temps, comme l'augmentation du nombre et de la gravité des sécheresses.

SBTi

Science-Based Target initiative Le SBTi est une organisation mondiale à but non lucratif qui aide les entreprises, les villes et d'autres organisations à fixer des objectifs scientifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La SBTi s'appuie sur les dernières données scientifiques sur le climat et fournit des conseils sur la manière de fixer des objectifs conformes aux buts de l'Accord de Paris.

Scope 1 émissions

Émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées.

Scope 2 émissions

Émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée.

Scope 3 émissions

Il s'agit de toutes les émissions indirectes (non incluses dans le champ d'application 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval. Pour les banques, la catégorie la plus importante est la catégorie 15 du champ d'application 3, c'est-à-dire les émissions liées aux activités de financement et d'investissement.

SFDR

Règlement relatif à la divulgation d'informations sur la finance durable. La SFDR est une réglementation de l'UE qui exige des acteurs des marchés financiers

qu'ils divulguent aux investisseurs certaines informations liées au développement durable. La SFDR vise à promouvoir la transparence et la responsabilité dans le secteur financier sur les questions de durabilité, et à aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement éclairées.

SFDR Article 6

Les produits de l'article 6 de la SFDR sont des produits qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et qui n'investissent pas dans des actifs présentant des avantages environnementaux ou sociaux.

SFDR Article 8

Les produits de l'article 8 de la SFDR sont des produits ayant des considérations environnementales ou sociales et, par conséquent, pour lesquels les critères ESG sont pris en compte dans la stratégie d'investissement.

SFDR Article 9

Les produits de l'article 9 de la SFDR sont des produits dont l'objectif durable est explicite et qui visent un impact mesurable dans leur politique d'investissement.

STIC

Short Term Incentive Compensation

TCFD

Task Force sur les informations financières liées au climat. Initiative de marché qui fournit un cadre pour mesurer, gérer et rendre compte du risque climatique.

Annexes

Annexe 1 : Pillar III – Description qualitative dans le contexte des risques liés au climat

Annexe 2 : Déclaration de l'EU Taxonomy



